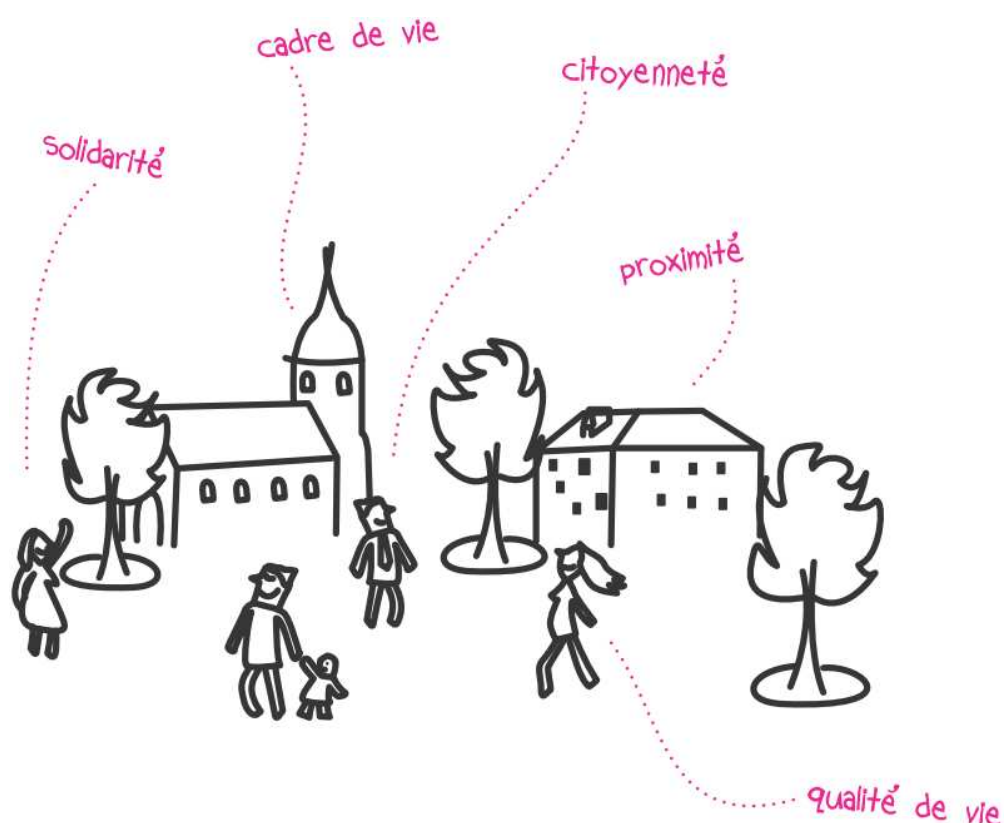


État des lieux du territoire

Thème 1 Ressources environnementales et patrimoine local



***Version provisoire soumise à la concertation
Septembre 2009***

Mairie de Cluses – Service développement durable

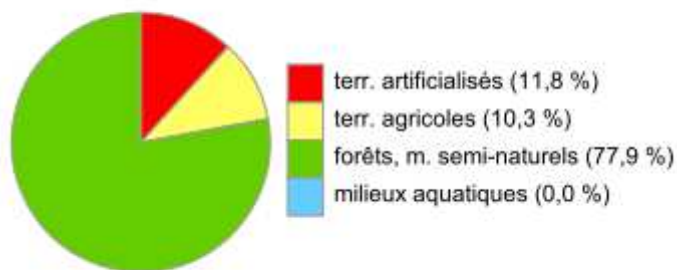
1. Les milieux naturels

→ La place des milieux naturels : une vallée fortement urbanisée, mais des espaces forestiers importants

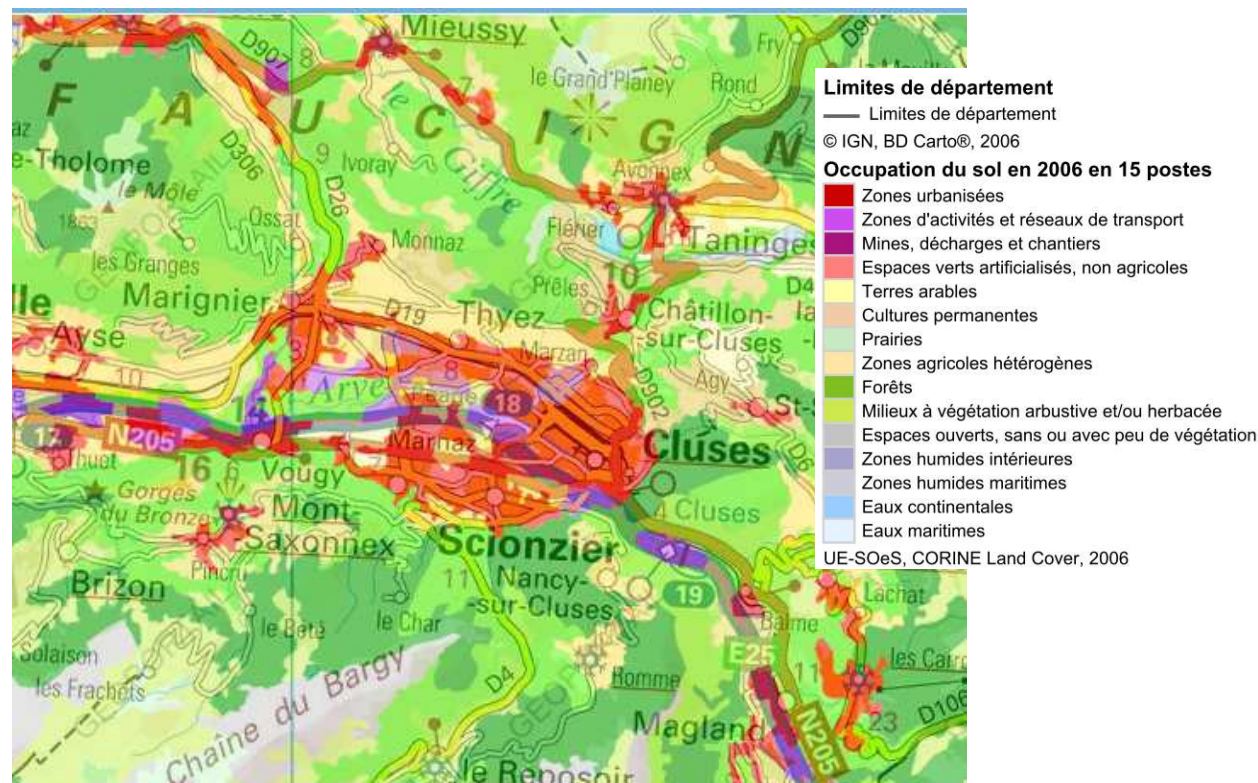
Les **espaces forestiers et semi-naturels** sont globalement très présents sur l'ensemble de ces 8 communes : ils représentent **plus des trois quarts du territoire en superficie**.

Néanmoins, le **fond de vallée** (occupé notamment par les agglomérations de Cluses, Scionzier, Thyez, Marnaz, et Magland) est très fortement artificialisé. Ces communes, connectées par l'axe autoroutier, constituent un ensemble urbain quasi continu.

Les 4 grands types d'occupation du sol
Superficie - Sélection



source : UE-SOeS, CORINE Land Cover, 2006



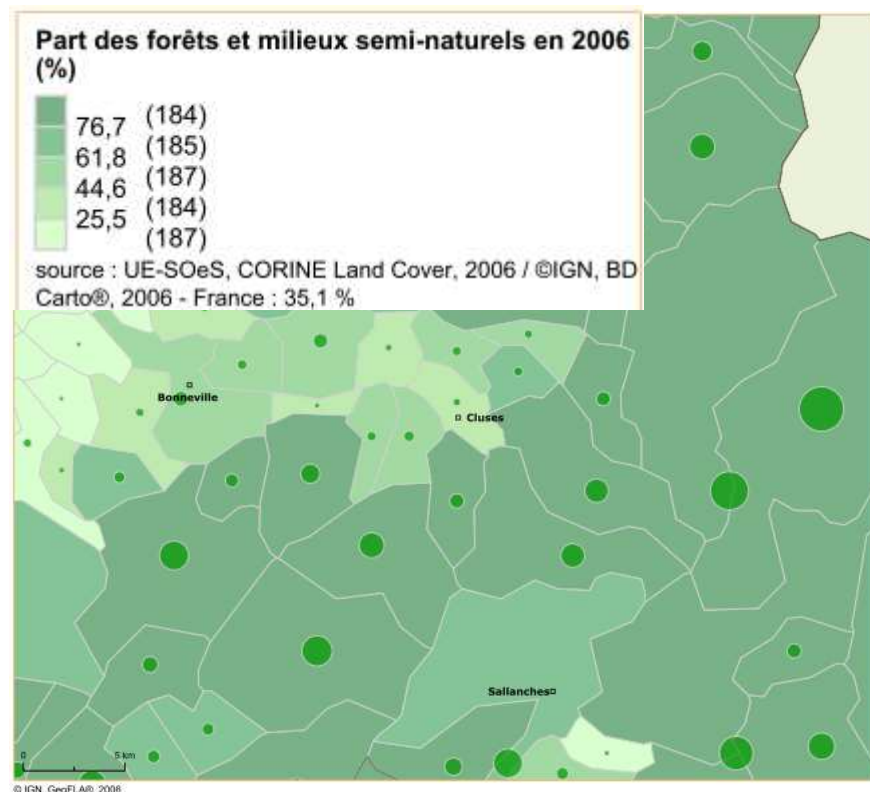
Source : Geoportail / IGN – 2009

La rivière Arve n'est toutefois pas prise en compte dans ces statistiques. Pourtant elle constitue un ensemble naturel et important pour les communes de la vallée (berges, lit de la rivière,...)

Thème 1 - Ressources environnementales et patrimoine local

Les spécificités du territoire sont doubles puisqu'il est **deux fois plus artificialisé que la moyenne française**, mais que dans le même temps **la forêt et les milieux semi-naturels** y sont plus de deux fois plus importants.

On note que **les espaces agricoles sont très peu présents** (un peu plus de 10% du territoire) alors que ce sont les espaces les plus importants en France (60%). Seule la **commune de Thyez** se démarque avec plus de 40% de son territoire occupé par l'agriculture.



Les 4 grands types d'occupation du sol

Occupation du sol	Superficie (ha)	% sél.	% France
Territoires artificialisés	1 847	11,8	5,1
Territoires agricoles	1 625	10,3	58,6
Forêts et milieux semi-naturels	12 235	77,9	35,1
Zones humides et surfaces en eau	0	0	1,2
Total	15 707	100	100

source : UE-SOeS, CORINE Land Cover, 2006

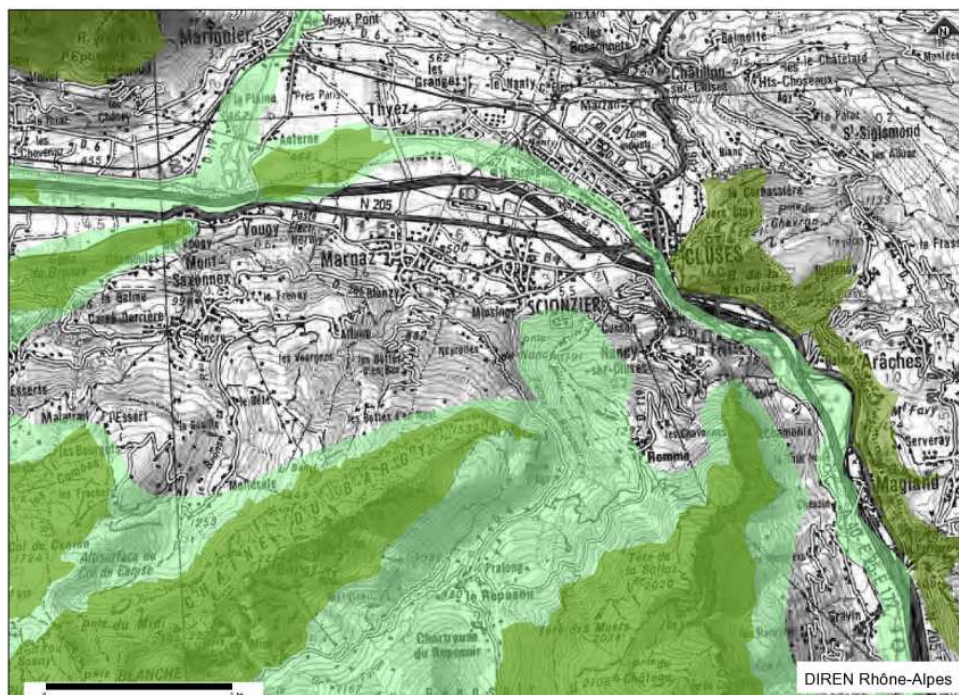
La place des milieux naturels et forestiers est différente d'une commune à l'autre. On distingue ainsi les **communes fortement urbanisées** : Cluses, Marnaz, Scionzier, et Thyez, des **communes beaucoup plus rurales** : Le Reposoir, Magland, Mont Saxonnex, et Nancy-sur-Cluses.

2006 – % par communes	Territoires artificialisés	Territoires agricoles	Forêts et milieux semi-naturels
CLUSES	59,66%	6,69%	33,65%
LE REPOSOIR	0,00%	0,00%	100,00%
MAGLAND	7,53%	10,23%	82,24%
MARNAZ	29,13%	13,17%	57,70%
MONT-SAXONNEX	2,75%	12,28%	84,97%
NANCY-SUR-CLUSES	0,00%	13,46%	86,54%
SCIONZIER	29,31%	9,47%	61,22%
THYEZ	28,72%	43,14%	28,14%

Base de données Corine land Cover – 2006

→ Un territoire aux portes de grands espaces naturels remarquables

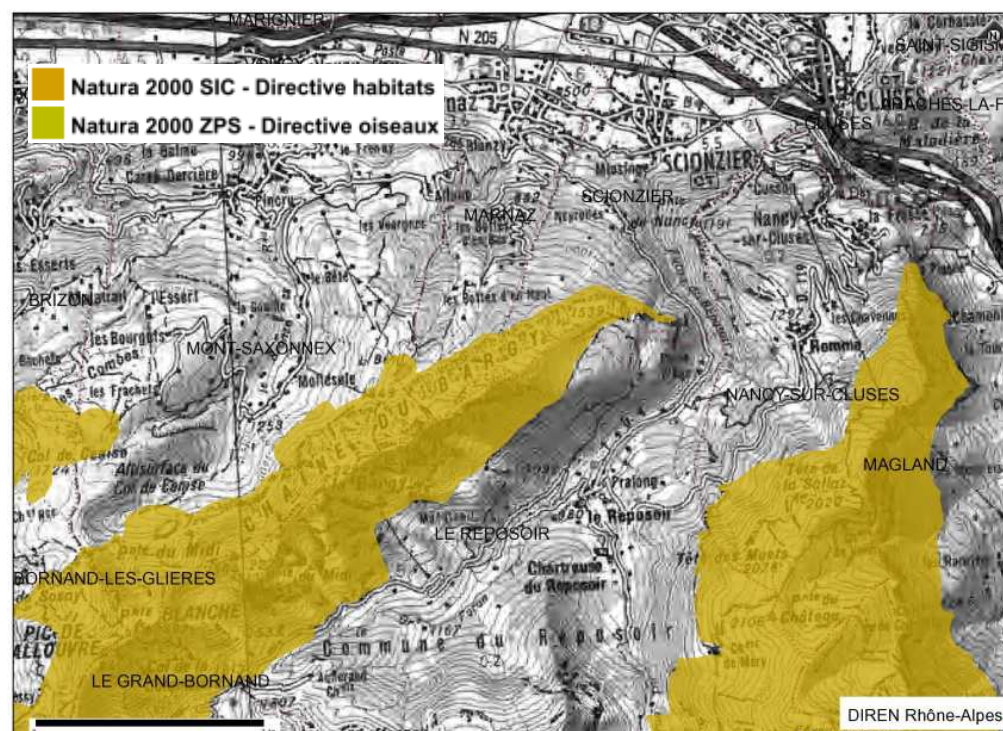
Thème 1 - Ressources environnementales et patrimoine local



Les **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** recensent les espaces naturels les plus remarquables du territoire.

Les communes du territoire sont concernées par 8 ZNIEFF ponctuelles (type 1) et 4 grands ensembles (type 2). Il s'agit notamment d'espaces liés aux grands ensembles montagnards et aux reliefs locaux, et à la rivière Arve.

Les massifs du Bargy et des Aravis font également partie du **réseau de sites européens NATURA 2000** qui vise à protéger et conserver les habitats naturels de la faune et de la flore sauvages de toute l'Europe. Il protège notamment les habitats du **gypaète barbu**, installé entre autre dans la commune du Reposoir.



Recensement 8 communes

ZNIEFF de type 1

74000026	Mont d'Orchez - Pic de l'Aigle
74000048	Versant rocheux en rive droite de l'Arve, de Balme à la Tête Louis Philippe
74150001	Rives de l'Arve d'Anterne aux Valignons
74170006	Combe de Sales
74170011	Tête du Coloney - Désert de Platé
74210001	Rochers de Leschaux, plateau de Cenise, Andey et gorges du Bronze
74210002	Chaîne Bargy, Jallouvre incluant les lacs de Lessy et Bénit
74220004	Chaîne des Aravis

ZNIEFF de type 2

7415	ENSEMBLE FONCTIONNEL DE LA RIVIERE ARVE ET DE SES ANNEXES
7417	HAUT FAUCIGNY
7421	BARGY
7422	CHAÎNE DES ARAVIS

→ Les corridors biologiques : un enjeu à prendre en compte

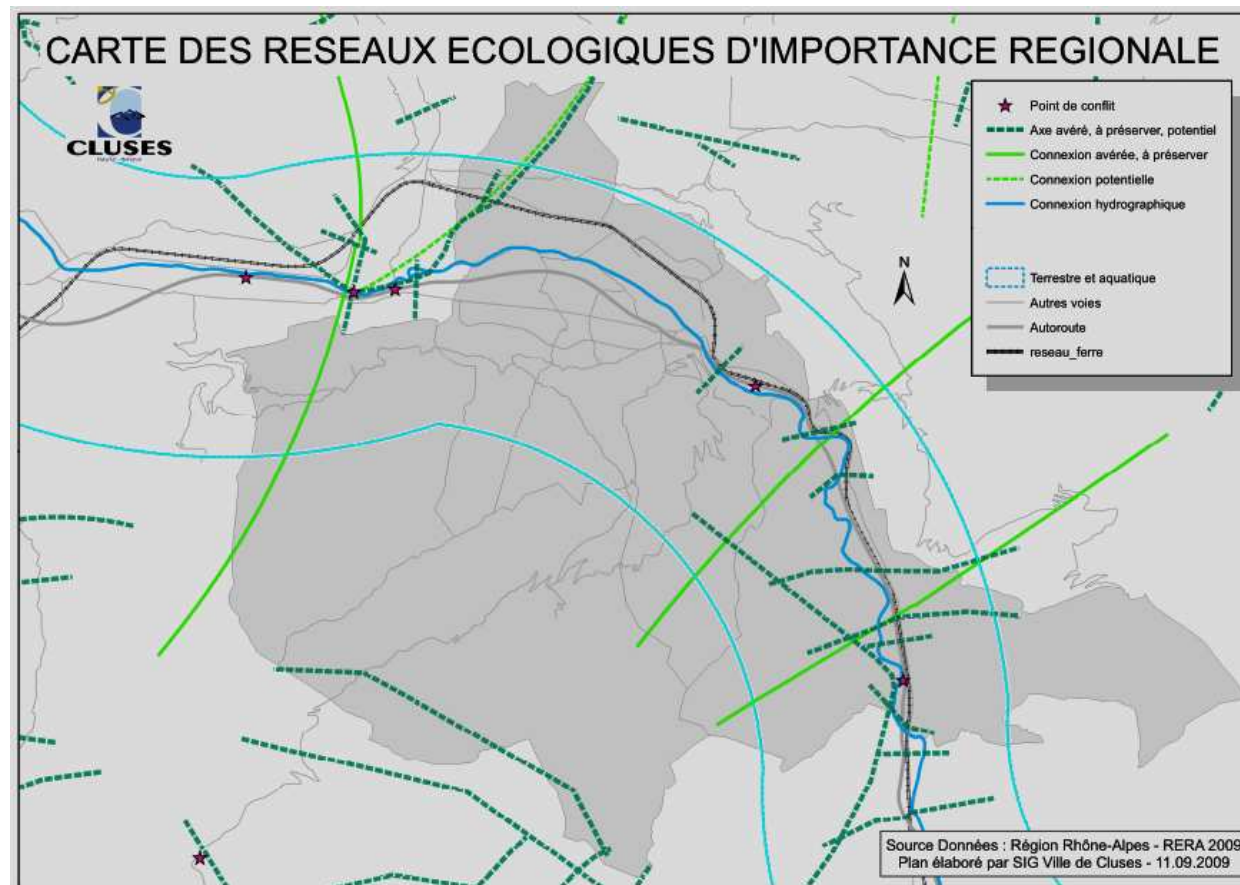
Trame verte et bleu, corridor biologique ou continuum écologique, la question des liaisons entre espaces naturels est incontournable quand il s'agit de **préservation de la biodiversité**.

Sur le territoire, l'enjeu est de taille car d'importants aménagements urbains viennent interrompre ou limiter ces liaisons : autoroute, routes, voie ferrée, agglomérations,...

Le Conseil régional Rhône-Alpes a mené un travail de recensement des corridors biologiques d'importance régionale (RERA) et fait paraître un atlas en mars 2009.

- A cette échelle, le **cours de l'Arve** constitue un corridor à enjeu majeur en permettant une liaison verte et bleu entre toutes les agglomérations de Cluses à Annemasse. (Enjeu de connexions nord-sud Bornes-Aravis/Chablais ; enjeu de continuité hydrographique pour assurer la circulation piscicole sur l'Arve et ses affluent, et terrestre le long de la rivière - seul passage sous l'A40 ; enjeu de connexion avec le Rhône.)

- L'intérêt de connaître les points noirs ainsi que les corridors existants ou potentiels **à l'échelle des communes** est réel pour la préservation et la valorisation de la biodiversité. Ces inventaires n'existent pas à ce jour. Des organismes locaux comme ASTERS ou la FRAPNA travaillent sur ce sujet.



→ Des espèces protégées et rares

Le Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie (ASTERS) mène une action de gestion, de protection des espaces naturels et de sensibilisation sur de nombreux sites du département.

ASTERS possède et gère **deux sites sur le territoire** : un au **Reposoir** (92 ha de falaises/alpages avec pâturage où niche notamment le gypaète barbu) et un à **Scionzier** (26 ha d'une très ancienne pessière d'altitude à pin cembro sous surveillance).



Par ailleurs, on note que le Conservatoire participe également au vaste programme européen LIFE de **réintroduction du Gypaète barbu** entrepris dans les Alpes. Jusqu'en 2009, 160 oiseaux ont été relâchés aux quatre coins des Alpes dont la Haute-Savoie qui a arrêté de réintroduire depuis 2006. 3 couples sont présents en Haute-Savoie (Bargy, Aravis nord, Arve-Giffre). Le couple du Bargy est installé dans le massif depuis 1996. C'est lui qui a donné naissance en 1997 au premier gypaeton en nature depuis que l'espèce avait disparu des Alpes. Depuis, il tente de se reproduire chaque année, et a donné naissance à 9 poussins, sur les 43 nés dans les Alpes. Il est composé de la femelle Assignat et du mâle Balthazar, réintroduits sur le même massif respectivement en 1989 et 1988.

Dans la même idée, la commune de Cluses travaille actuellement à un projet d'**Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) pour le faucon pèlerin**.

Aux abords de l'Arve, on retrouve également des **espèces caractéristiques des espaces humides et alluviaux** comme le **castor**, le **héron cendré**, la **grèbe huppée**, le **martin pêcheur**. La LPO 74/CORA faune sauvage a relevé la présence de 58 espèces d'oiseaux sur les communes de Cluses et de Scionzier, 65 à Nancy-sur-Cluses, 72 à Marnaz, 84 au Mont Saxonnex, 90 à Thyez, 96 à Magland, et 115 au Reposoir. La faune aquatique est également plus riche que la dernière décennie : truite fario, ombre, chabot, vairon, goujon, ...

→ La « Nature ordinaire » : une richesse locale encore peu reconnue

Malgré les reconnaissances nationales et européennes (ZNIEFF, Natura 2000), le territoire ne compte au final que peu d'espaces naturels protégés et gérés.

Néanmoins, cela ne signifie pas que la Nature n'est pas présente sur le territoire. Au contraire, les espaces ouverts non urbanisés, les espaces verts, les parcs et les jardins, ou encore les espaces agricoles sont d'**importants réservoirs de faune et de flore plus communs**, qui font aussi la **richesse du paysage local**, mais restent méconnus faute d'inventaires ou de prise en compte particulière.

Le Conservatoire des milieux naturels de Haute-Savoie (ASTERS) travaille sur ces aspects en recensant par exemple les **milieux ouverts d'altitude**, ou les **pelouses sèches d'intérêt** (milieux thermophiles) qui sont très riches en biodiversité (sur le territoire, on notera par exemple les coteaux exposés Sud de Cluses ou de Thyez). On verra aussi dans les chapitres suivants, l'intérêt des espaces forestiers, des espaces verts et des milieux humides.

Dans ce contexte, la commune de **Thyez** par exemple conduit actuellement un projet de verger conservatoire de haute-tiges qui pourrait être classé comme « Espace Naturel Sensible ».

Les **documents d'urbanisme** (Plan Local d'Urbanisme, Carte communale) sont des outils locaux utiles à la protection et à la gestion de ces espaces : ils peuvent prendre en compte les zones non urbanisées, peu urbanisées, ou encore les espaces verts et arborés qui constituent un réseau local de « corridors biologiques ». Néanmoins, cette prise en compte peut encore se développer grâce à une meilleure connaissance des milieux naturels locaux.

2. Les espaces verts et forestiers

→ La place des espaces verts

Dans les communes très urbanisées, la place des espaces verts et arborés est essentielle. Ils sont particulièrement plébiscités par les habitants. Les parcs et squares (non recensés pour l'ensemble des communes), ouverts au public, participent de la qualité de vie en milieu urbain.

Ainsi à Cluses par exemple on compte 8 principaux **parcs et jardins** (Le Square François Curt, la Place Albert Schweitzer, le Jardin de Chessy (Parc Carpano et Pons), La Place des Artisans, le Square de la Sardagne, le Jardin de l'Annexion, le Jardin du Môle, le Parc des Esserts) ainsi que des espaces de loisirs « verts » accessibles à pied depuis le centre-ville comme le sentier du Chevrans, ou la cascade de l'Englennaz.

Autre exemple, la base de loisirs et les 2 lacs de la commune de Thyez, sont présentés comme un des « poumons verts » de la vallée.

Les communes plus rurales du territoire bénéficient également de nombreux **sites d'intérêt en pleine nature** comme les lacs de Peyre et du Carmel au Reposoir, la cascade du Dard et le lac Bénit au Mont Saxonnex ou encore les alpages du village-balcon de Nancy-sur-Cluses.



Le Parc des Esserts, à Cluses. Photo G. Deschamps, 2007

→ Le fleurissement des espaces urbains

Toutes les communes fleurissent leurs espaces publics. Certaines, plus urbaines, sont engagées dans la démarche de labellisation « **Villes et Villages fleuris** » :

- Label « 1 fleur » pour la commune de Magland
- Label « 2 fleurs » pour les communes de Cluses et de Thyez

→ La forêt, un milieu naturel incontournable

La forêt occupe une part importante du territoire, notamment sur les coteaux et en altitude. Le fond de vallée en revanche, très urbanisé, ne laisse que peu de place aux espaces forestiers.

Avec une superficie boisée de 178 624 ha le département de la Haute-Savoie a un **taux de boisement de 38,8 %**, nettement supérieur au taux moyen national (27,1 %). 80% de ces forêts sont à usage de production, le reste étant inexploitable (souvent trop en pente) ou à usage récréatif. Les surfaces boisées, comme en France d'une manière générale, continuent à progresser.

Malgré un caractère très urbain, les communes de Thyez et de Cluses restent au dessus de cette moyenne nationale (voir tableau ci-contre). Les autres communes sont plus **largement occupées par les espaces forestiers**, comme Nancy-sur-Cluses (près des 2/3 de la surface communale). Ces chiffres sont légèrement supérieurs à ceux de la DDAF 74 (voir carte page suivante), car calculés différemment.

Le milieu montagnard et forestier est riche en terme de **biodiversité**. Les conifères sont les plus présents, largement représentés par les **épicéas** mais aussi les sapins. Plus bas, les hêtres, les chênes et dans une moindre mesure les frênes sont les essences locales les plus fréquentes. En bas de vallée sur le territoire on retrouvera également beaucoup de tilleuls, d'érables et de sorbier.

Certaines forêts communales sont gérées par l'**Office National des Forêts**, comme la forêt de Cluses par exemple (180 ha). Des objectifs de gestion en vue de l'aménagement forestier ont ainsi été fixés pour la période 2007-2021.

Certaines **espèces végétales remarquables** y ont été recensées comme la gymnadenia (famille des orchidacées – espèce protégée), le saule à feuille de laurier, ou encore de nombreuses variétés d'orchidées.

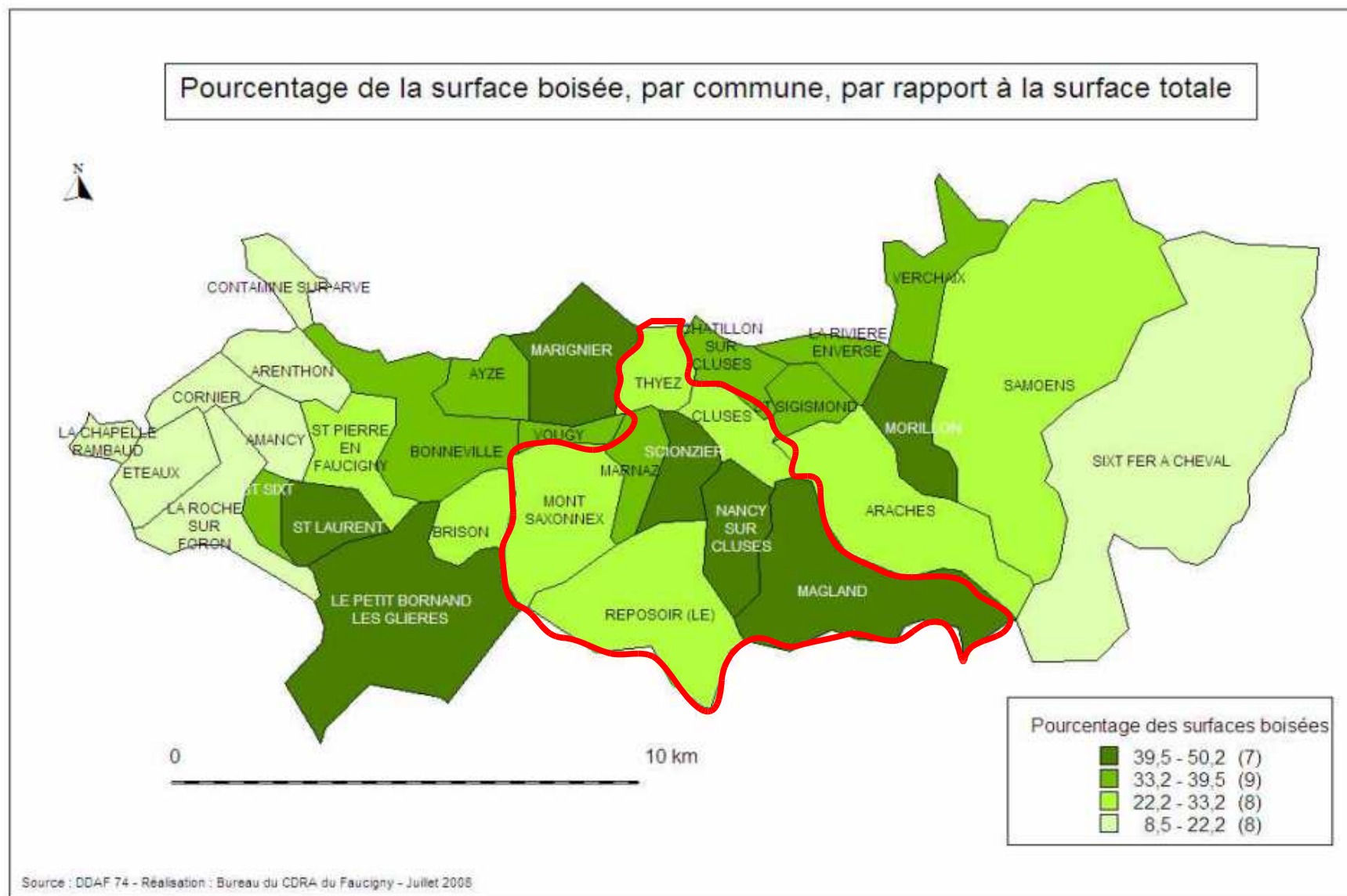
La forêt porte également un réel potentiel économique. Le Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural du Faucigny (**PSADER**) comporte ainsi un volet « **filière bois** » en cours de validation.



Les espaces occupés par la forêt sur le territoire sont très important – Source : Inventaire Forestier National

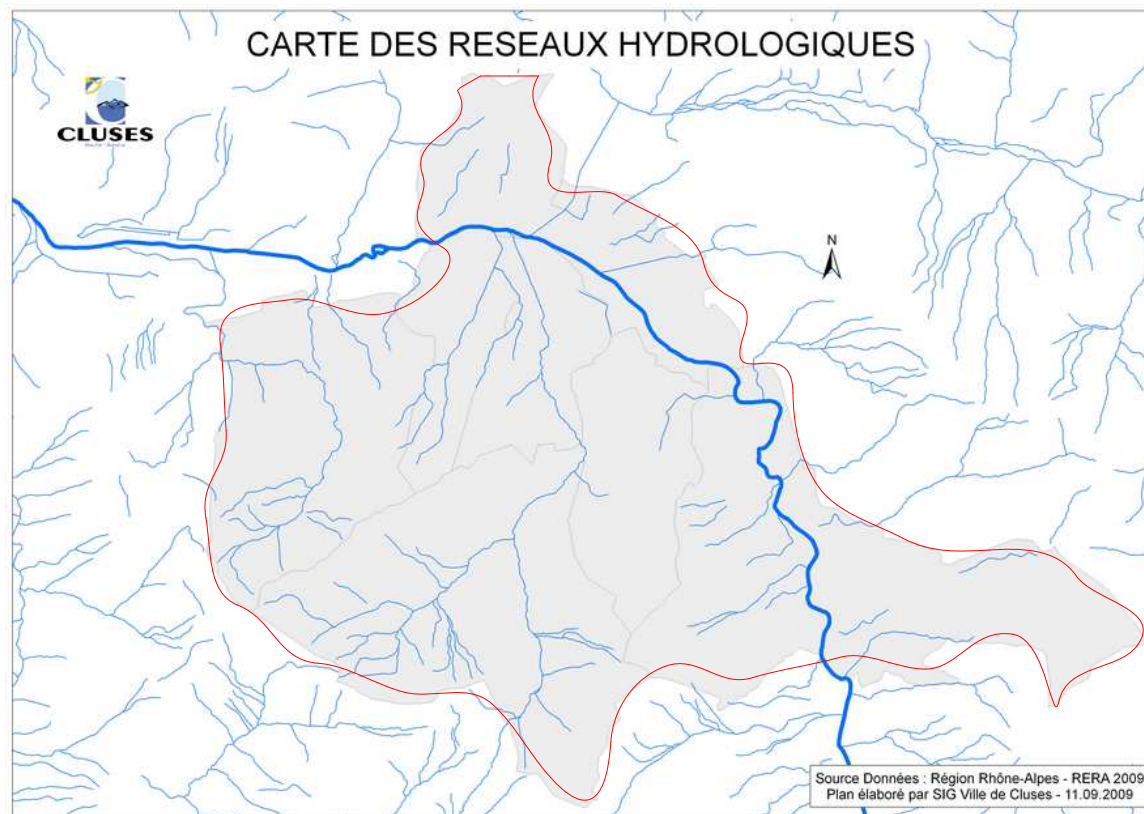
2006	Type de forêts (ha)			PART FORET / TERRITOIRE (%)
	Feuillus	Conifères	Mélangées	
CLUSES	217,05	125,13	8,88	33,65%
LE REPOSOIR	314,02	816,79	425,92	41,74%
MAGLAND	769,44	947,52	382,68	51,96%
MARNAZ	4,9	278,5	182,31	51,41%
MONT SAXONNEX	79,66	537,16	389,45	39,15%
NANCY/CLUSES	54,61	689,59	127,4	61,62%
SCIONZIER	35,87	277,81	287,37	56,81%
THYEZ	36,47	52,32	184,62	28,14%
Total	1512,02	3724,82	1988,62	45,56%

Source : Corine Land Cover 2006, nomenclature clc niveau 3



Carte issue du diagnostic PSADER – CDDRA du Faucigny, Mars 2009

3. La ressource en eau



→ Une ressource en eau importante mais sensible

Le territoire fait partie du **bassin versant de l'Arve** qui est le plus important cours d'eau du département. Affluent du Rhône, l'Arve prend sa source dans le massif du Mont-Blanc (Col de Balme).

Le contexte montagnard explique le nombre important de cours d'eau (ruisseaux, rivières, torrents) sur le territoire (voir carte).

L'état de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques est globalement bon, plus particulièrement en amont de l'Arve à Cluses. Il faudra toutefois encore entreprendre des mesures importantes pour atteindre un « **Bon État Écologique** » d'ici 2015, requis par la loi sur l'eau, et ce notamment pour l'Arve, traversée par de nombreuses agglomérations urbaines.

Après des décennies de pollutions, on note depuis 10 ans une **nette amélioration de la qualité des eaux de l'Arve** sur le territoire, essentiellement grâce aux actions menées par les collectivités et via le SM3A (voir plus loin). Ces améliorations ont d'ailleurs permis le retour de certains poissons. L'état des lieux du SM3A (2007-2008) nous indique pour le territoire :

- des excès d'azote saisonniers
- une contamination bactérienne encore très importante,
- peu d'impact des sels de déneigement sur le milieu,
- une situation préoccupante vis à vis de certains métaux (Ni, Cu)

→ Des grands programmes, pour aménager, protéger et valoriser les cours d'eau

Signé en 1995, le **contrat de rivière Arve** est un projet commun visant à réhabiliter et valoriser le patrimoine aquatique de l'Arve. Il est porté par le syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses Abords (SM3A). Aujourd'hui, 40 communes et 6 syndicats intercommunaux, sur plus de 200 km de rives participent à ce programme afin de lutter contre l'érosion, lutter contre les pollutions, aménager les berges et le lit de la rivière et protéger son écosystème.

Pour aller plus loin dans la prise en compte de la qualité des milieux aquatiques et de l'eau, un projet de **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** de l'ensemble du bassin versant de l'Arve est en cours. Il comprendrait **99% du bassin versant de l'Arve** et intégrerait en totalité la communauté de communes du Genevois. Ce programme permettrait de prendre en compte toutes les rivières du bassin et non plus seulement l'Arve et ses principaux affluents.

Extrait de : ETAT DES LIEUX DE LA QUALITE DES EAUX - Années 2007 – 2008 - SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES ABORDS (SM3A)

n.b. : la STEP de Marignier est concernée par les résultats de Vougy

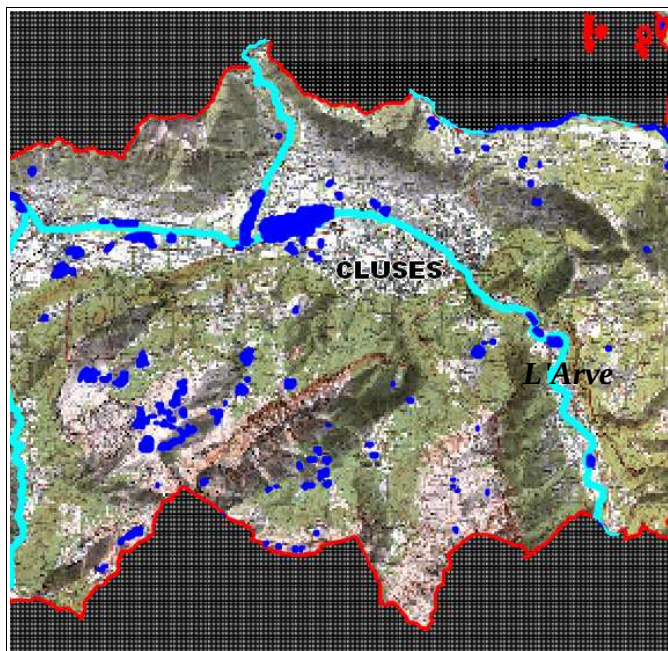
Les objectifs du « Contrat de Rivière » sont :

- tenus en termes de qualité physico-chimique,
- non satisfaits en termes de biologie.

Les objectifs du « Contrat de Rivière » doivent être :

- revus à la hausse en termes de qualité azotée (DCE),
- relativisés en termes de biologie.

		Aval Sallanches	Vougy amont step	Vougy aval step	Arthaz	Gaillard
Chrome	Objectif					
	Qualité 2008					
Cuivre	Objectif					
	Qualité 2008					
Nickel	Objectif					
	Qualité 2008					
Zinc	Objectif					
	Qualité 2008					



L'Arve à Thyez – Source : SM3A

→ Les zones humides, un patrimoine à mieux connaître et à protéger

Les zones humides de basse altitude jouent un rôle multiple (source ASTERS) :

- en assurant une régulation des régimes hydrologiques : telles des éponges, elles "absorbent" momentanément l'excès d'eau puis le restituent lors des périodes de sécheresse ;
- en agissant comme filtre épurateur des eaux souterraines ou superficielles ;
- en constituant de véritables réservoirs biologiques : les zones humides du plateau des Bornes sont prioritaires en Haute-Savoie. Ce sont des bas marais alcalins à très forte valeur patrimoniale. Certains hébergent des papillons protégés et d'intérêt européen du genre *Maculinea*.

(cf. carte ci-contre ; les zones humides -en bleu- ont été identifiées par ASTERS – Source : CDDRA groupe de travail espaces naturels – février 2009)

Dans la même idée, les zones de tourbières d'altitude constituent des espèces riches en terme de biodiversité,

→ Le problème des espèces envahissantes

La FRAPNA a réalisé un travail sur les espèces invasives en bords d'Arve. Le constat est fait que ces espèces colonisent les milieux humides à très grande vitesse. Leur implantation est accélérée par les engins de chantiers et tous les autres agents pollinisateurs naturels.

Les plantes invasives que l'on trouve en bord d'Arve sont originaires soit d'Asie soit d'Amérique (Robinier Faux acacia, Renoué du Japon,...) et ont été introduites généralement au 19^e siècle comme plantes ornementales.

Ces invasions représentent deux types de dangers :

- Un appauvrissement de la biodiversité végétale, du fait de substances toxiques émises par les racines, repoussant les autres plantes.
- La déstabilisation des berges, du fait d'un système racinaire de surface puissant (conséquences sur la sécurité des biens et des personnes).

Aujourd'hui, une meilleure connaissance de ces espèces est à envisager afin de gérer au mieux le problème.

→ La ressource en eau potable : un enjeu fort

Le territoire se situe sur **3 masses d'eau souterraines** identifiées par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (FR_DO_408 « Domaine plissé du Chablais et Faucigny - BV Arve et Dranse », FR_DO_309 « Alluvions de l'Arve et du Giffre », FR_DO_112 « Calcaires et marnes du massif des Bornes et des Aravis »).

Ces nappes souterraines doivent elles aussi répondre, pour 2015, à l'objectif de « bon état écologique » fixé par la directive cadre européenne sur l'eau. Les pressions exercées sur ces masses d'eau viennent essentiellement de la présence humaine (bourgs, tourisme,...) et de l'industrie (notamment pour le fond de vallée).

On note la présence de plusieurs **points de suivi de la qualité** de ces masses d'eau souterraines sur le territoire : à Magland (source de Chez Party), à Cluses (puits de Jumel) – suivi des pesticides, et plus en aval, le Puit d'Ayze à Bonneville.

L'**alimentation en eau potable** des populations est réalisée par des prélèvements d'eau effectués dans les eaux superficielles et souterraines. L'eau est prélevée par des captages dits d'alimentation en eau potable (AEP). Ces points de captages font tous l'objet d'une déclaration d'utilité publique (achevée ou en cours) et doivent être protégés pour éviter les pollutions (travaux aux abords, etc.). Sur ce point, les communes sont moins avancées. **Un bilan des points de captage et de leur protection doit être encore être réalisé pour l'ensemble des communes.**

Sur le territoire, les communes sont en charge de la distribution de l'eau aux habitants. Elles peuvent déléguer ce service de production, traitement et distribution à un prestataire extérieur, comme c'est le cas à Cluses où un contrat de délégation est en cours avec la SAUR.

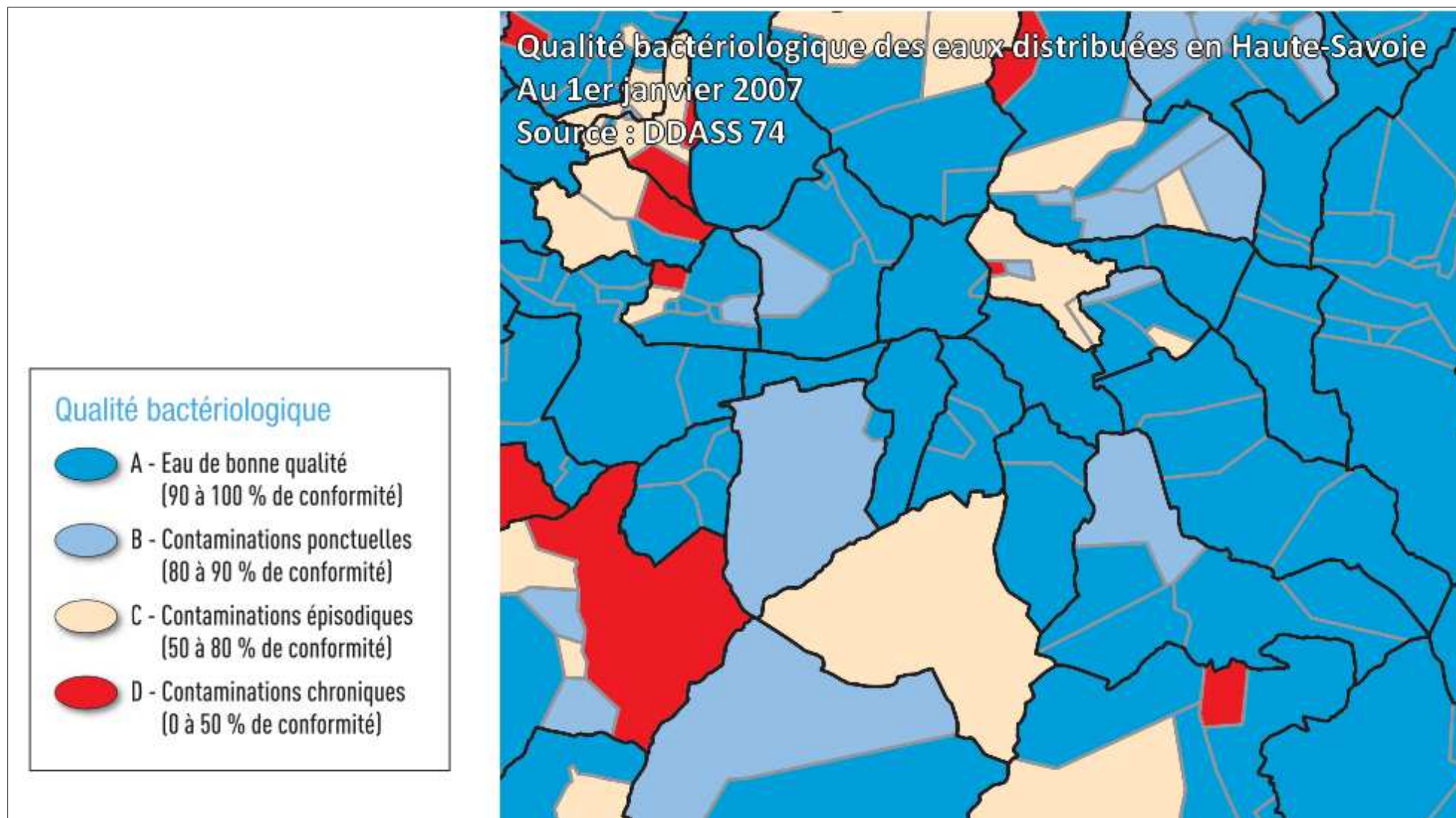
COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT DES COMMUNES

Bilan 2008 – Source : SIVOM de la Région de Cluses – Production et distribution d'eau

	Cluses	Scionzier	Marnaz	Thyez	Magland	Nancy/Cluses	Mont Saxonnex	Le Reposoir
EAU POTABLE	SAUR	Régie communale	SAUR	Lyonnaise des Eaux	Régie communale	SAUR	SAUR	Régie communale

Le point sur l'eau potable à Cluses (sources : rapports SAUR 2007 et 2008)

- L'eau est prélevée en plusieurs points : 4 puits dans la nappe alluviale de Pressy, 1 point de forage dans la nappe de Jumel, et les sources de Chavannes et Pechettaz à Nancy-sur-Cluses.
- 3 installations de production d'eau potable sur la commune : réservoir des Chevriers- Nancy sur Cluses, usines de production de Jumel et de Pressy.
- L'eau est stockée dans 2 réservoirs : Les Fontaines (production de Pressy) et Les Chevriers (productions de Jumel et Nancy)
- La consommation totale sur la commune en 2008 est de 916 264 m³. Ce chiffre est en baisse constante depuis quelques années (-3% par rapport à 2007, -9% par rapport à 2006), bien que le nombre d'abonnés progresse. Le plus gros consommateur d'eau sur la commune est la piscine, mais ses consommations baissent notablement avec 20 283m³ en 2008 soit -24,1% par rapport à 2007
- Ainsi la consommation moyenne par foyer est de 272m³/an contre 311m³ en 2006.
- La qualité de l'eau potable est jugée très bonne (rapport SAUR 2008), toutefois, un suivi particulier du Dichloroéthylène est assuré afin qu'il continue à ne pas dépasser les normes en vigueur
- Le prix de l'eau potable (base 120 m³) en 2007 est de **1,5332€/m³** (hors assainissement et abonnement)



→ L'assainissement collectif et non collectif

La compétence « assainissement » des communes est déléguée ou gérée en régie directe par les communes :

		Cluses	Scionzier	Marnaz	Thyez	Magland	Nancy/Cluses	Mont Saxonnex	Le Reposoir
Assainissement collectif	Collecte eaux usées	SAUR	Régie communale	SAUR	Lyonnaise des Eaux	Régie communale		Régie communale	Régie communale
	Transports eaux usées	SIVOM							
	Traitement								
	Station d'épuration	STEP Intercommunale de Marignier				STEP Magland		STEP Bonneville	STEP Reposoir
	Gestion	SIVOM				Régie communale		SIVOM de Bonneville	Régie communale
	Exploitation	Lyonnaise des eaux – Suez				R.D.A		Véolia	
Assainissement autonome		Régie	Régie communale	SIVOM Région de Cluses					

Bilan 2008 – Source : SIVOM de la Région de Cluses

Le SIVOM de la Région de Cluses gère :

- l'assainissement non-collectif (avis techniques et contrôles) pour Le Reposoir, Magland, Marnaz, Mont Saxonnex, Nancy-sur-Cluses, et Thyez ;
- et l'assainissement collectif (transport et/ou traitement des eaux usées) pour Cluses, Marnaz, Scionzier, Thyez (+ Le Reposoir selon statuts).

L'objectif global du service est de « réduire les impacts sur le cadre de vie : rivières et eau potable, en maîtrisant les coûts d'exploitation des équipements ».

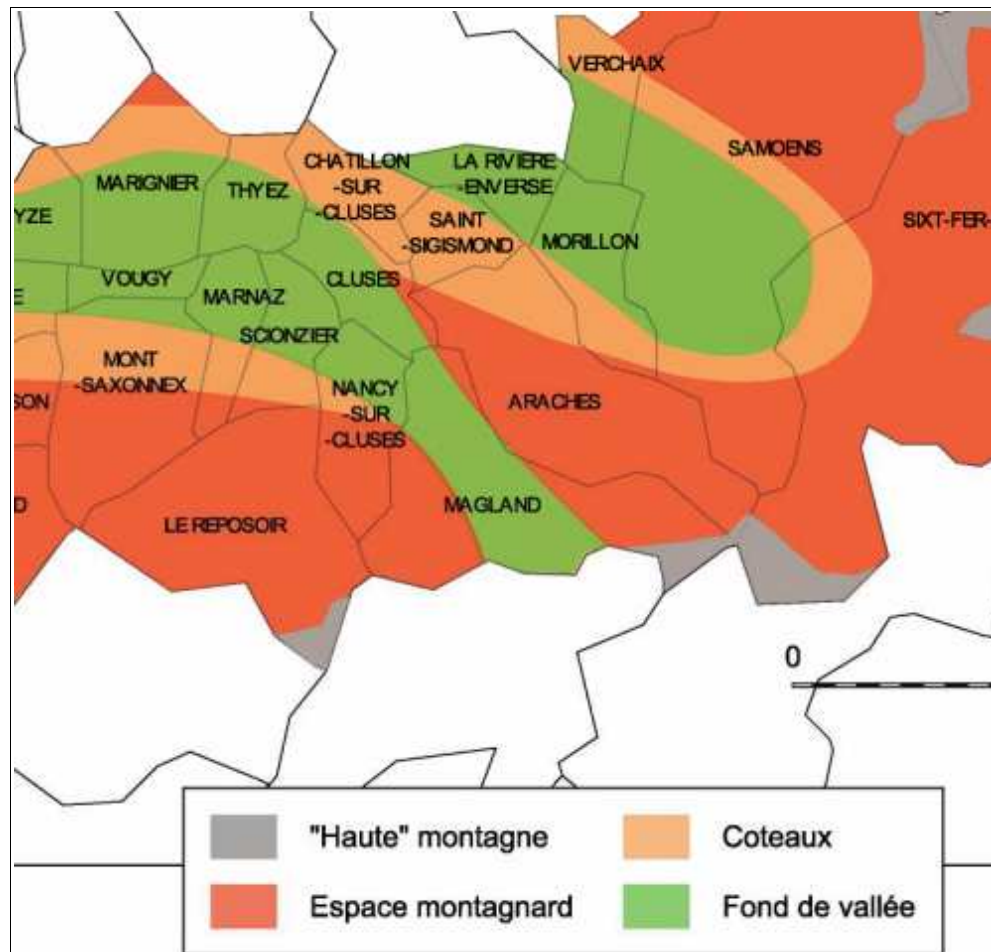
Pour les communes concernées, les eaux usées sont dirigées vers la station d'épuration de Marignier gérée par le SIVOM. Construite en 2005, la station est certifiée ISO 14001 (démarche environnementale) depuis 2008. La station utilise notamment un procédé biologique pour traiter les eaux usées et assure des rejets conformes à plus de 98%

→ Le point sur l'assainissement à Cluses (sources : rapports SAUR 2007 et 2008 et SIVOM de la Région de Cluses)

- Prix de l'assainissement (base 120m3) en 2007 : 1,8537€/m3 (hors abonnement et eau potable)
- Un **collecteur intercommunal** est en place sur les communes concernées et des **déversoirs d'orage** ont été mis en place par le SIVOM afin d'éviter les pollutions trop importantes de la rivière en cas de pluie.
- Un travail important est engagé jusqu'en 2012 par le SIVOM, le SNDEC, le SM3A et l'Agence de l'eau auprès des **industriels** pour les accompagner dans l'optimisation des effluents et des déchets industriels. Intitulé « **ARVE PURE 2012** » le projet vise notamment les entreprises de décolletage et de sous-traitance de Cluses en 2009. Pour cela, des techniciens viennent diagnostiquer gratuitement les effets de leur activité sur l'Arve et identifier les pratiques à corriger en guidant pour la mise en place de bonnes pratiques à 3 niveaux : **les effluents, les pollutions accidentelles, les Déchets Industriels Dangereux (DID)**.

4. Le patrimoine paysager et culturel

→ Un patrimoine paysager à valoriser



Le territoire recouvre plusieurs grands types de paysages, relativement distincts les uns des autres :

- un espace en fond de vallée, marqués par un **paysage urbain** et de grands équipements (autoroute, zones d'activités,...)
- des espaces de coteaux, correspondant aux pentes montants vers les Aravis et le Faucigny, marqués par des **paysages plus ruraux et patrimoniaux**.
- des paysages purement **montagnards**, notamment au Mont Saxonnex, au Reposoir, à Nancy-sur-Cluses et Magland.

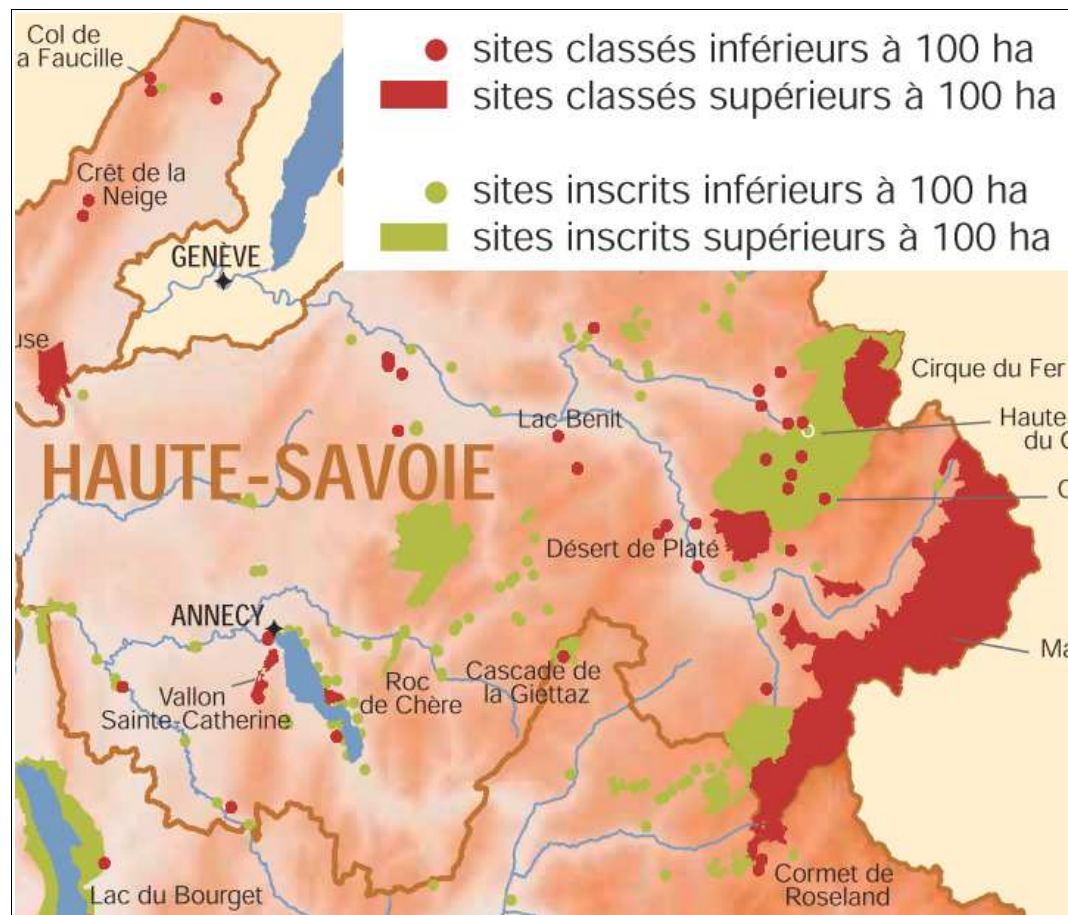
Ces espaces sont marqués par plusieurs **sites remarquables, paysagers ou patrimoniaux** qui sont d'importants lieux d'intérêts pour la population et pour le tourisme local. On peut citer ainsi :

- Les lacs de Peyre et du Carmel au Reposoir
- La Cascade de l'Englennaz et la forêt de Chevrans à Cluses
- Les gorges du Bronze, la cascade du Dard, et le lac Bénit au Mont-Saxonnex
- Le désert de Platé (partiel) et la cascade d'Arpenaz à Magland



La cascade du Dard (Mont Saxonnex)

Thème 1 - Ressources environnementales et patrimoine local



- Les sites classés ou inscrits au titre de la loi du 2 mai 1930 (« protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ») - Voir carte ci-contre.

SITES CLASSES

- **LAC BÉNIT** (date : 14/06/1909) (surface : 4 hectares)
- **ÉGLISE DE MONT-SAXONNEX ET SON PROMONTOIRE** (date : 10/01/1939) (surface : 1 hectares)
- **CASCADE D'ARPENAZ** (date : 12/09/1991) (surface : 48 hectares)
- **DÉSERT DE PLATÉ, AIGUILLES DE WARENS ET MONTAGNE DE VÉRAN** (date : 03/12/1998) (surface : 1 914 hectares)

SITES INSCRITS

- **DÉSERT DE PLATÉ, COL D'ANTERNE ET HAUTE VALLÉE DU GIFFRE** (date : 23/09/1965)

- Les sites classés ou inscrits au titre des monuments historiques

Monuments historiques

Communes	type de classement
Cluses	
Fontaine place du Champs de Foire	inscrit en 1984
Pont-Vieux	inscrit en 1975
Le Reposoir	
Ancienne chartreuse, actuellement couvent de Carmélites	classé en 1910 puis 2003
Magland	
Maison-forte de Loche	inscrit en 1914
Scionzieux	
Château de la Croix	classé en 1994

Sources : Ministère de la culture - base Mérimée, 2009

Ces différentes reconnaissances confèrent à ces sites une valeur patrimoniale et permet leur protection en matière paysagère et environnementale . Tous les sites d'intérêt ne bénéficient néanmoins pas d'un classement. En outre, on note qu'il n'y a pas de **Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager** (ZPPAUP) sur les communes du territoire.

5. La gestion des déchets

→ L'organisation de la collecte des ordures ménagères

Les communes ont en charge la collecte et le traitement des déchets produits par les habitants, qu'elles délèguent ainsi :

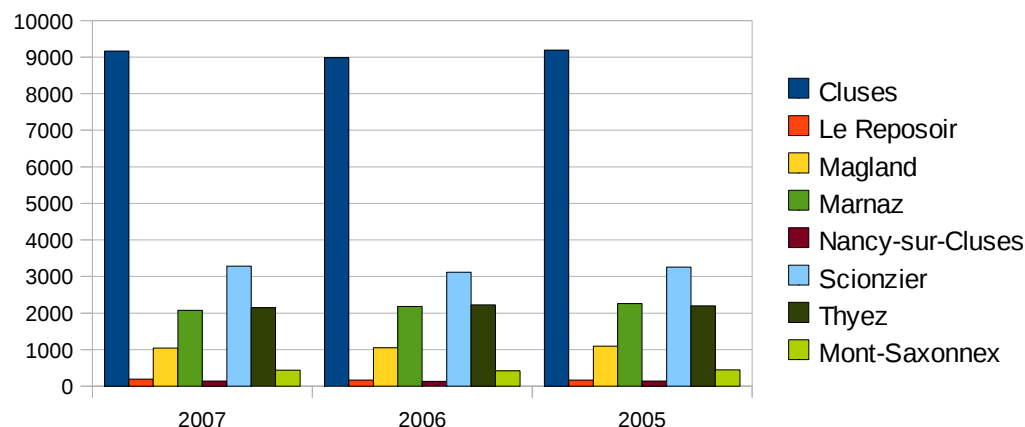
	Cluses	Le Reposoir	Magland	Marnaz	Nancy-sur-Cluses	Scionzier	Thyez	Mont-Saxonnex
COLLECTE	COVED							EXCOFFIER
TRAITEMENT	SIVOM							
	Unité de traitement de Marignier							

Les déchets ménagers de l'ensemble du territoire sont dirigés vers l'unité de traitement de Marignier, géré par le SIVOM de la Région de Cluses. Cet équipement a été certifié ISO 9001 (démarche qualité) et ISO 14001 (démarche environnementale). L'électricité produite par l'usine d'incinération grâce à la combustion des déchets est utilisée pour son propre fonctionnement et permet également l'alimentation de la station d'épuration voisine.

L'usine d'incinération de Marignier recueille :

- les ordures ménagères
- les produits incinérables collectés lors du ramassage des encombrants
- les déchets émanant de la déchetterie
- les déchets apportés par les services municipaux et quelques usagers extérieurs

L'évolution de la production d'ordures ménagères incinérées dans les communes est peu marquée sur ces 3 dernières années (en tonnes – source : SIVOM).



(Données 2008 en attente au 15/09/2009)

→ La collecte sélective : des moyens, mais des résultats à améliorer



En 2003, les communes du SIVOM de la Région de CLUSES ont décidé de s'unir pour réaliser des investissements nécessaires à la mise en place d'un **programme de collecte sélective** afin :

- de maîtriser les coûts de gestion de nos déchets ménagers,
- d'économiser des matières premières et de l'énergie grâce aux matériaux récupérés et recyclés,
- d'offrir un meilleur service aux habitants, un service respectueux de l'environnement.

Ainsi les habitants ont à leur disposition des conteneurs pour trier leurs déchets. Il s'agit de **points d'apport volontaire** avec des points tri composés de trois conteneurs (vert, jaune et bleu). Il n'y a pas de collecte en porte à porte sur le territoire, hormis à Thyez depuis 2008 pour une expérience sur les cartons et films plastiques des entreprises, et à Cluses pour les cartons des entreprises et commerces, et le papier des bâtiments municipaux.

Enfin, l'opération ARVE PURE 2012 (voir chapitre sur l'eau) accompagne également les entreprises pour une meilleure sélection des déchets industriels (huiles, chiffons, ...).

Par ailleurs, les **4 déchetteries du SIVOM** se situe sur les communes de Cluses, Thyez, Scionzier, Mont Saxonnex. Il s'agit de site d'accueil et de transit de nos déchets avant leur orientation vers des filières de recyclage, ou de traitements spécifiques. Elles ont également été créées pour les déchets qui ne peuvent pas être collectés directement (trop lourds ou trop encombrants, etc.)

En Haute-Savoie, en 2007 chaque habitant a produit **582 kg de déchets** (ordures ménagères et collecte). Cette valeur est plus haute que la moyenne régionale, même si le tri est plus important.

Entre 2002 et 2007 le tonnage total de déchets produits n'a cessée de progresser même si la valorisation s'améliore :

- Collecte sélective : + 63,4%
- Déchèterie : + 45,4%
- Ordures ménagères : - 4,7%

Données source : SINDRA Haute-Savoie

Des actions ont été entreprises par les collectivités pour **inciter à mieux et plus trier et valoriser les déchets**. On peut citer par exemple :

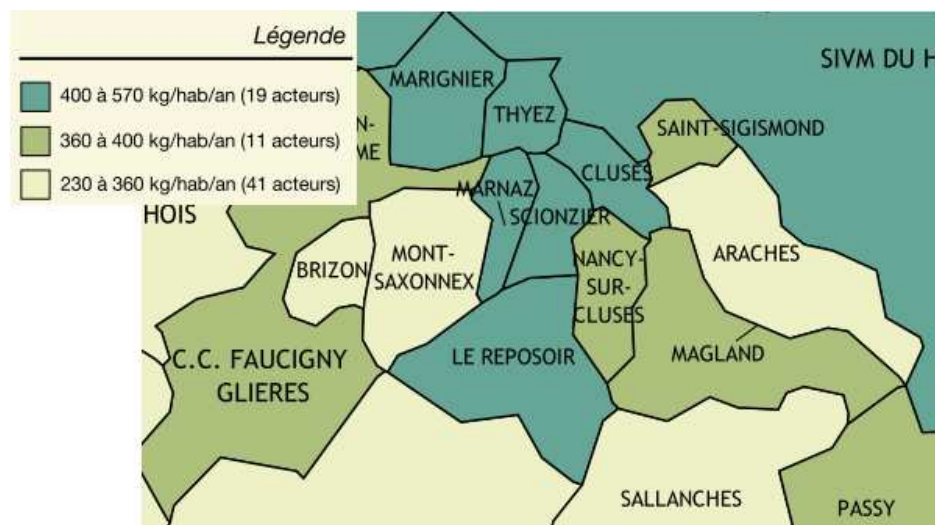
- la mise en place de composteurs individuels dans les communes durant l'année 2009
- l'opération départementale « Stop aux déchets » entre octobre et décembre 2008 (65 foyers volontaires participants pour le SIVOM et des résultats positifs sur la réduction globale des déchets dans ces foyers)

Ratio par habitant DGF * 2007	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Ordures ménagères	309 kg/hab	272 kg/hab
Collecte sélective 5 matériaux, verre et autres**	69 kg/hab	67 kg/hab
Collecte en déchèterie	204 kg/hab	195 kg/hab
Total*	582 kg/hab	537 kg/hab

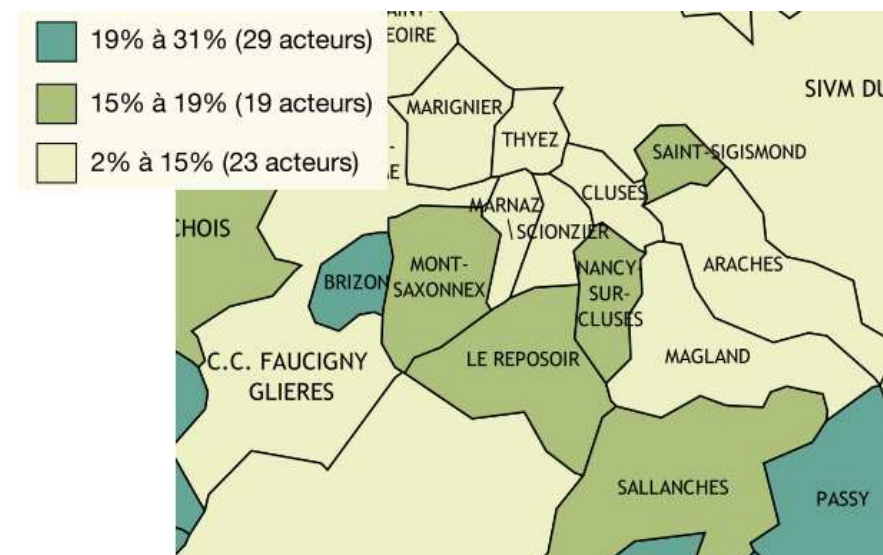
* la population DGF est égale à la population totale majorée d'un habitant par résidence secondaire.

** comprend également des collectes en porte-à-porte (encombrants, cartons des commerçants...).

Thème 1 - Ressources environnementales et patrimoine local



Ratio de collecte par commune (OM et collecte sélective)
Moyenne Haute-Savoie : 378 kg par an et par habitants en 2007
Source : Bilan SINDRA, Haute-Savoie, 2007



Ration de valorisation : des efforts à restant à faire
Tonnage valorisé des collectes sélectives 5 matériaux / tonnage collecté global (OM + collectes sélectives 5 matériaux).
Le ratio moyen de valorisation en Haute-Savoie est de 17%.

Comment sont traités les déchets triés sur le territoire ? (Source : SIVOM de la Région de Cluses)

	Envoi vers	Traitement
BOIS	Sté Nantet (73)	Bois traité : sté Eiger (88) et Italie pour panneaux agglomérés Non traité : chaufferies bois (ex. Faverges)
CARTONS	Ent. Emin Leydier (26)	Recyclage 100%
DECHETS DANGEREUX DES MENAGES	Sté Serpol (69)	Traitements spécifiques (chimiques, incinération, recyclage)
HUILE VEGETALE	Salaise sur Sanne (38)	Valorisation énergétique : combustible
GRAVATS	CET Aviemoz (74)	Enfouissement
METAUX	Sté Excoffier (Groisy 74)	Tri puis compactage pour pièces automobiles
PNEUS	Sté Granulatix (Perrignier 74)	Recyclage, réemploi, valorisation énergétique
TOUT VENANT	CET Satolas (69)	Enfouissement
TOUT VENANT INCINERABLE	Unité de Marignier (74)	Valorisation énergétique
VERRE	OI Manufacturing	Recyclage 100%
DECHETS VERTS	Plateforme de compostage (Perrignier 74)	Compost
HUILES VIDANGES	/	Recyclage

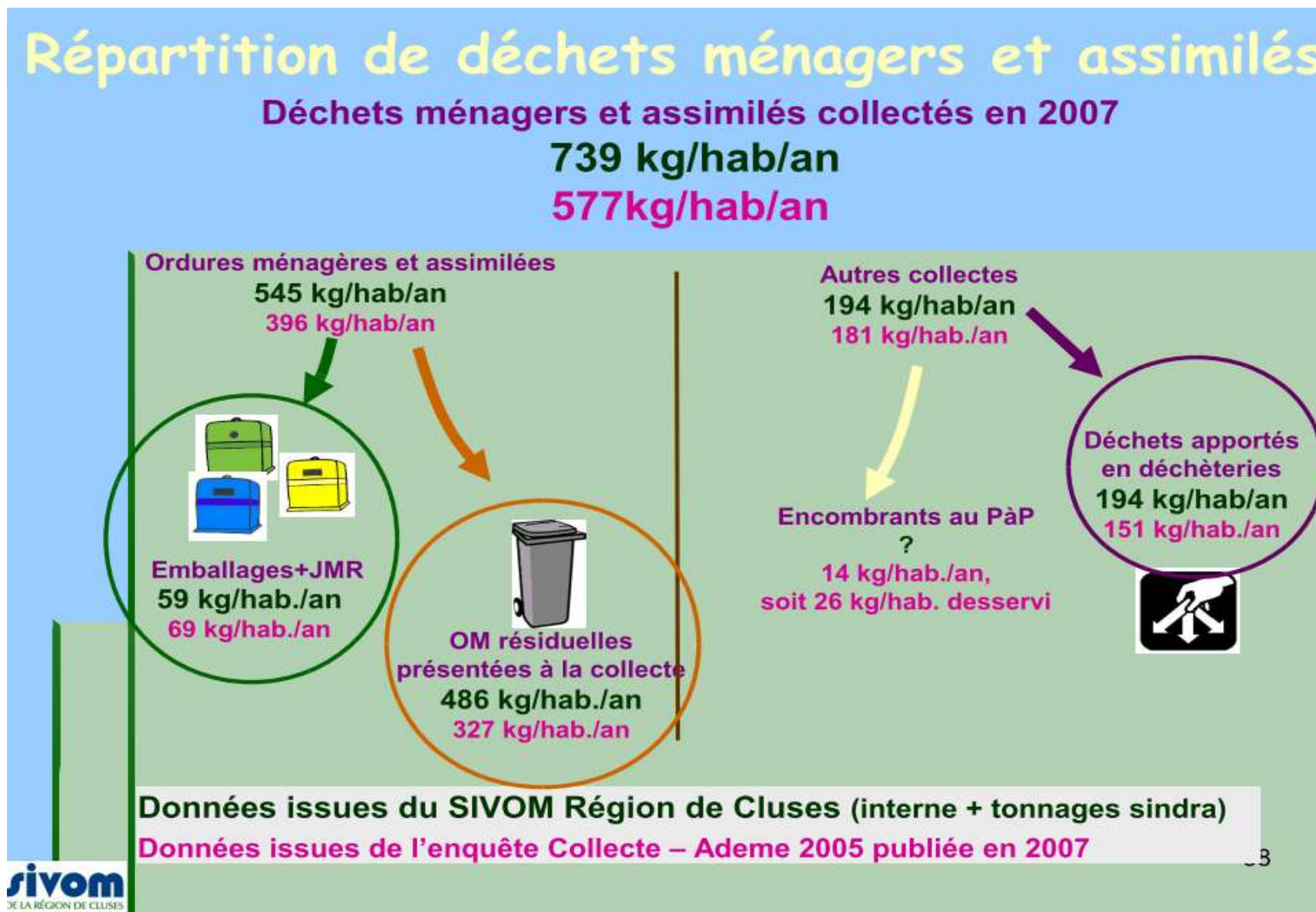
→ Une unité de traitement en quasi saturation

Aujourd'hui, l'unité de traitement de Marignier **arrive à saturation et ne peut pas traiter une partie des déchets (16% en 2007) qui arrivent**. Malgré un effort de tri en progression régulière, la production totale de déchets par habitant reste largement **supérieure aux moyennes départementale et nationale** : en 2007, les déchets ménagers et assimilés collectés par le SIVOM ont été évalués à 739 kg/hab./an.

Des actions sont en cours :

- à destination des particuliers pour inciter à la valorisation,
- mais également pour les **déchets industriels** qui représentent 11% des déchets arrivants à l'unité de traitement (2007).

Sur l'ensemble du SIVOM (plus de 30 communes), les chiffres 2007 montrent que la production totale de déchets par an et par habitants est importante et peut baisser :



6. Les risques naturels et technologiques

→ Des risques bien identifiés sur les communes

Le principal risque naturel recensé sur les communes du territoire est le **risque inondation**.

Ce risque est bien identifié, dans le cadre de Plans de Prévention des Risques (PPR) et d'un Atlas de l'aléa inondation pour l'Arve qui définissent les zones les plus exposées, et rendent certaines zones inconstructibles.

Le tableau ci-dessous recense les risques potentiels pour chaque commune. On retrouve notamment les risques naturels **mouvement de terrain et avalanche**. Le territoire se situe par ailleurs dans une zone à sismicité faible (type 1b), même si le risque n'est pas inexistant.

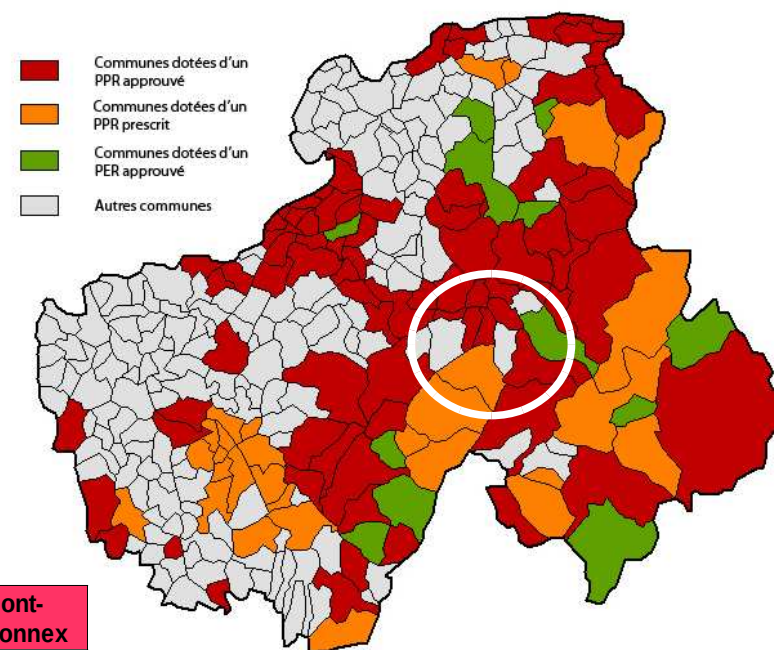
En matière de risques technologiques, les **transports de marchandises dangereuses** sont une source potentielle à laquelle la population est exposée.

Enfin, les fortes pentes présentes sur plusieurs communes du territoire sont la cause d'un important risque de **chutes de pierres et de blocs**. Ainsi, en forêt de Chevrans à Cluses, des études complémentaires ont été menées pour mieux comprendre le risque et sécuriser les espaces.

Risques identifiés par communes

	Cluses	Le Reposoir	Magland	Marnaz	Nancy-sur-Cluses	Scionzier	Thyez	Mont-Saxonnex
Inondation	x	x	x	x		x	x	x
Mouvement de terrain	x	x	x	x	x			x
Séisme	x	x	x	x	x	x	x	x
Avalanche		x	x		x			x
Transport de marchandises dangereuses	x		x	x	x	x	x	x

Source : prim.net – 2007



BD GASPAR 2008
geon J, IRMa 2008

Carte : Institut des Risques Majeurs Rhône-Alpes
Etat d'avancement de la cartographie des risques naturels pour leur prise en compte dans l'urbanisme en Rhône-Alpes – 2008

Le Reposoir a un PPR prescrit par les services de l'état, et doit donc encore le mettre en place. Scionzier, Marnaz, Cluses, Thyez et Magland ont un Plan approuvé (voir carte ci-contre).

→ Des risques « technologiques » liés à la forte présence industrielle sur le territoire

En France, les entreprises considérées comme exposant le plus les populations au risque technologique sont classées « SEVESO ». **Aucune activité de ce type n'est recensée sur le territoire.**

On peut citer néanmoins la présence d'**Installations Classées pour l'Environnement (ICPE)**, qui concernent les entreprises dont les activités peuvent être potentiellement sources de nuisances ou de pollutions pour les milieux. Les activités de traitement de surface notamment sont concernées par ce classement. Un suivi et des déclarations régulières permettent de faire le point sur ces entreprises (voir nombre d'ICPE par commune ci-dessous).

De plus, comme vu précédemment, les nombreux axes routiers passant par les communes du territoire peuvent être vecteurs de circulation de marchandises dangereuses, à prendre en compte.

Enfin, on notera l'existence d'un répertoire des sites et sols pollués au niveau national (BASOL) : aucune commune du territoire n'est concernée. Par ailleurs, la base nationale BASIAS répertorie pour chaque commune les anciens sites industriels afin d'assurer leur suivi : 16 sites sont par exemple référencés à Cluses.

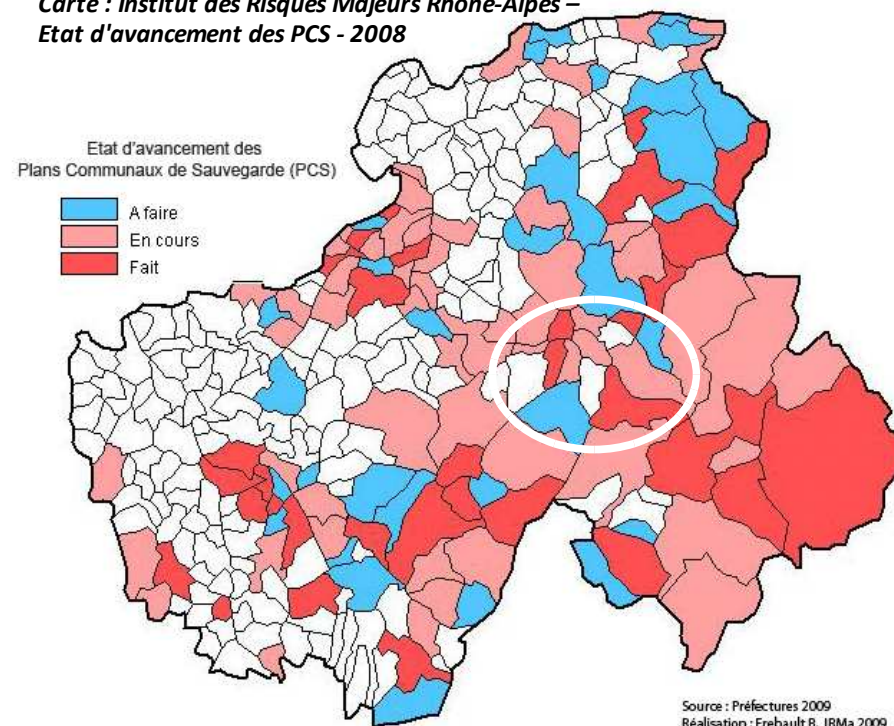
→ Des outils communaux de prévention à mettre en œuvre

Afin de pouvoir assurer la sécurité des habitants en cas de problème, les communes mettent en place des « **Plans communaux de sauvegarde** » (PCS) indiquant la marche à suivre et les relais compétents en cas de catastrophes naturelles ou technologiques.

Les communes du territoire sont relativement en retard sur ce point, même si la majorité de ces documents sont en cours de réalisation (voir carte ci-contre).

Au niveau de la Préfecture, un **dossier départemental des risques majeurs (DDRM)** permet d'informer sur les risques existants et de mettre en place des mesures de prévention.

Carte : Institut des Risques Majeurs Rhône-Alpes –
État d'avancement des PCS - 2008



Commune	ICPE
CLUSES	12
THYEZ	7
MARNAZ	7
SCIONZIER	5
MAGLAND	5
MONT SAXONNEX	0
LE REPOSOIR	0
NANCY / CLUSES	0

<http://www.installationsclassees.ecologie.gouv.fr/>

Date de la dernière mise à jour de la base de données : 25/08/2009

7. La qualité de l'air et les émissions de gaz à effet de serre

→ Peu de données locales disponibles

Source d'informations : Air de l'Ain et des Pays de Savoie (Air-APS) et « Bilan de la qualité de l'air 2000-2007 en Rhône-Alpes »

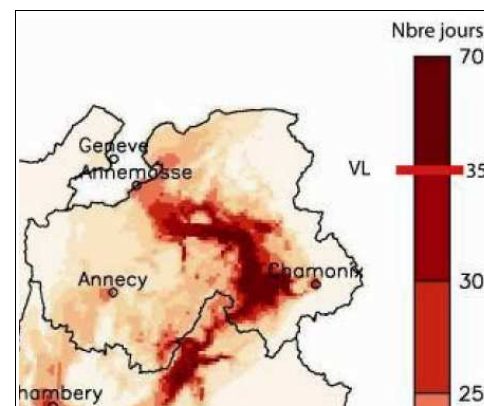
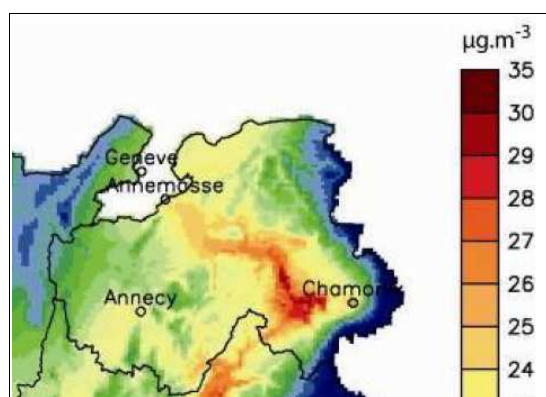
Les problématiques en termes de qualité de l'air du territoire rhônalpin sont directement **liées aux activités humaines et à sa climatologie** : montagnes et plaines, transport, activités industrielles et activités agricoles...

Depuis 2005, la stratégie de surveillance de la région a été planifiée dans un document élaboré pour une période de 5 ans : le **Plan Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air (PRSQA)**. De cette stratégie découlent de nombreuses actions dont la surveillance quinquennale des agglomérations de plus de 10 000 habitants, des axes de trafic les plus empruntés, des émetteurs industriels les plus importants, ...

→ Les particules, un important problème

Dans la vallée de l'Arve et ses abords, l'enjeu sanitaire concernant les **émissions de particules** est réel. Les cartes ci-dessous présentent la moyenne annuelle et le nombre de jour de dépassement de la valeur limite pour l'année 2007. La réglementation impose une valeur limite de $50 \mu\text{g.m}^{-3}$ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 fois par an. Les alertes à l'**ozone** sont un deuxième point problématique en Rhône-Alpes.

Lors d'épisode de pollution, des arrêtés préfectoraux sont mis en place afin d'avertir la population du risque sanitaire, et d'inciter à limiter les comportements aggravants ou alimentant la situation (usage des véhicules motorisés, vitesse, etc.)



Bilan Qualité de l'air en région Rhône-Alpes 2000 / 2007 – Atmo Rhône-Alpes, mars 2009

Les zones les plus fâcées sont concernées par des épisodes de pollutions plus forts et plus fréquents.

→ La vallée de l'Arve : une « zone à enjeux » régionale

La vallée de l'Arve présente un croisement d'enjeux (concentration de populations et d'équipements, émissions liées aux grands axes de déplacement, présence d'espaces naturels sensibles et d'intérêts) et constituent ainsi un territoire où la problématique d'amélioration de la qualité de l'air apparaît comme particulièrement complexe. Elle est ainsi définie comme « zone à enjeux » dans le **Plan Régional pour la Qualité de l'Air**.

Actuellement, il n'y a pas de données précises concernant la qualité de l'air pour la vallée de l'Arve car aucun capteur spécifique n'a pu être implanté à ce jour. Les données disponibles les plus proches du territoire sont issues d'un point de relèvement à Passy (installé en 2007) et qui servent de référence pour Cluses.

→ Les Gaz à Effets de Serre : des émissions toujours plus importantes

Le CO₂ est un des plus importants Gaz à Effet de Serre (GES). Il est acquis aujourd'hui que ces GES sont une des causes du réchauffement global et des changements climatiques actuels.

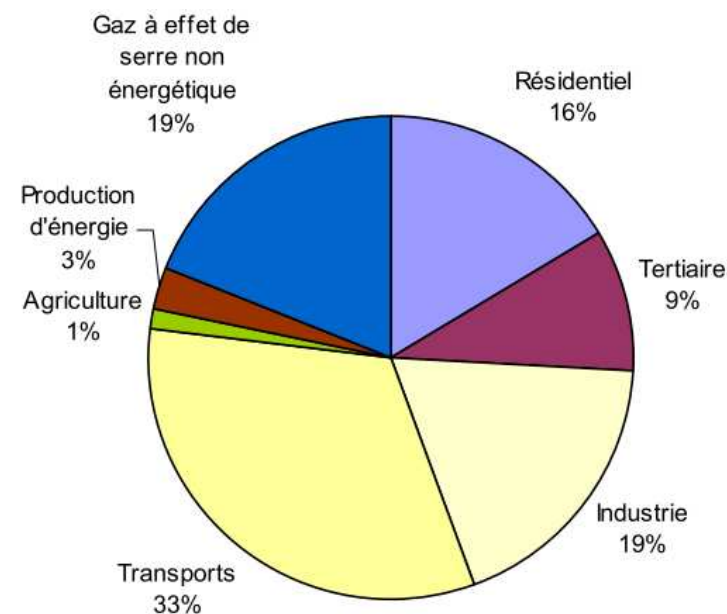
Les émissions de CO₂ sont en augmentation de 7%, entre 2000 et 2006 dans la Région Rhône-Alpes. Les études montrent par ailleurs une augmentation globale de 13 % des émissions brutes de gaz à effet de serre entre 1987 et 2002.

En 2002, les émissions de gaz à effet de serre de la région Rhône-Alpes représentent 8 % des émissions nationales. Elles s'élèvent à 7,3 tonnes équivalent CO₂ par habitant.

Les émissions liées à la combustion de produits énergétiques représentent 78 % des émissions de gaz à effet de serre (voir graphique). Le secteur le plus émetteur est le secteur des transports avec 33 % des émissions. Les progrès technologiques réels engendrent une baisse des émissions des véhicules individuels, mais cette baisse s'oppose à une hausse importante des kilomètres parcourus. Les poids lourds montrent également une hausse des émissions entre 2000 et 2006 dans une moindre mesure en termes de tonnage, mais avec une taux de croissance double (+13%) par rapport aux véhicules individuels.

Des études sont envisagées ou en cours, afin de mieux comprendre les émissions au niveau local :

- extraction des émissions de GES prévue au niveau des périmètres des Contrats de Développement Durable de la Région Rhône-Alpes (Faucigny)
- cartographie évolutive des émissions en Haute-Savoie (cadastre des émissions communales ou intercommunales) par Air-APS



Source du graphique : Bilan énergétique et bilan des émissions de gaz à effet de serre en Rhône-Alpes. Prospective à l'horizon 2020. RAEE, 2006.

8. Climat et énergies

→ Le climat aujourd'hui

Le climat local est **subcontinental et montagnard**, froid et neigeux en hiver, doux et orageux en été. Les intersaisons (avril et octobre) sont en moyenne plus sèches, mais la pluviométrie est globalement l'une des plus élevées de France. Les perturbations d'origine océanique, après leur traversée de la vallée du Rhône, se réactivent au contact des reliefs alpins. La **pluviométrie** culmine à 150 / 200 cm sur les massifs occidentaux des Aravis et du Faucigny (voir carte ci-contre).

Les dénivelés et les effets de versant donnent des températures très variées (entre nuit et jour, entre été et hiver). On relève des moyennes de + 1°C en janvier à + 20°C en juillet (base Annecy). Cette chaleur estivale permet localement la présence de vignes comme à Ayse.

En Haute-Savoie, l'enneigement, grâce au bon niveau pluviométrique et aux basses températures hivernales, est en moyenne et à une même altitude donnée, le meilleur de France (avec le Jura). En plein hiver on trouve généralement la neige entre 500 et 1 000 m. Vers 2 000 m, elle persiste d'octobre-novembre à avril-mai.

→ Des incertitudes sur les évolutions à venir

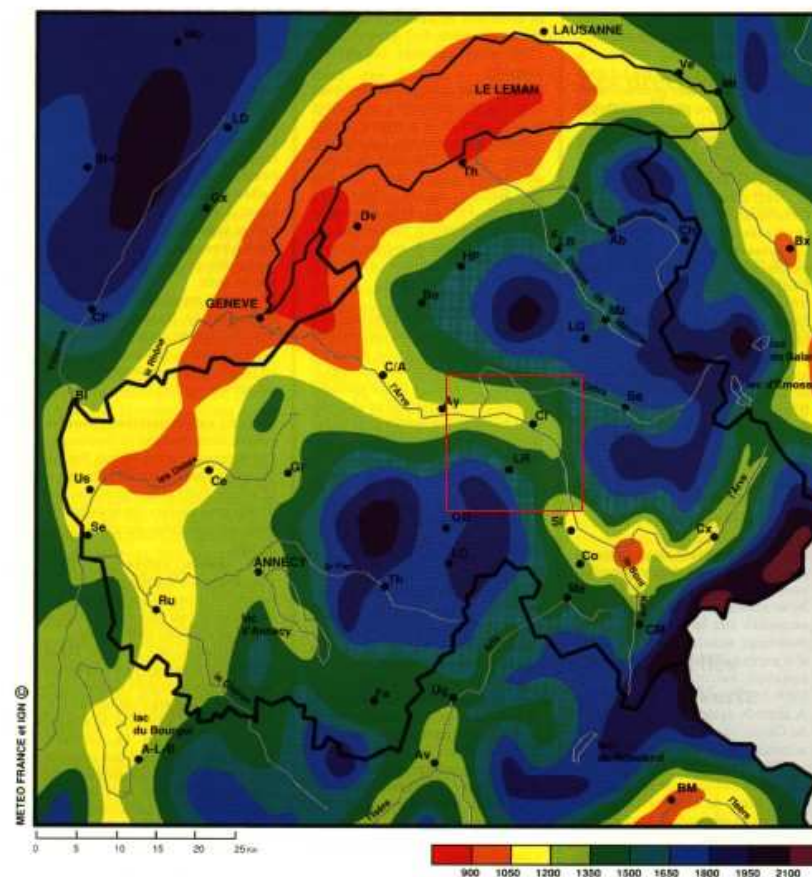
Les scénarios scientifiques sont tous d'accord sur 2 points : le réchauffement global est un fait, et celui-ci est dû pour une part de plus en plus conséquente, aux activités humaines. Selon les projections et les régions, les experts envisagent une hausse des températures moyennes plus ou moins importantes.

Météo-France, qui travaille sur la régionalisation des modèles climatiques de prévision, a réalisé une **simulation des changements climatiques sur le Grand Sud-est** (modèle Arpège-Climat) sur la base de scénarios du GIEC*, aux horizons 2030, 2050 et 2080.

A l'horizon 2030, le modèle **projette une augmentation des températures comprise entre 0 °C et 2,5 °C**, selon les saisons/régions/scénarios envisagés. La saison estivale est plus touchée, avec une fourchette entre 1 et 2,5 °C. D'ici 2080, les écarts de température (estivale) **pourraient localement dépasser 5 °C**, dans le scénario le plus pessimiste, **les zones** particulièrement exposées au réchauffement sont les **zones de relief** et la plaine (la « cuvette ») entre le Massif Central et les Alpes (voir cartes pages suivantes).

- Hauteur moyenne des précipitations annuelles -

D'après « l'atlas climatique de la Haute-Savoie », (Météo France 1991)



* Le GIEC est Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat « a pour mission d'évaluer les informations d'ordre scientifique, technique et socio-économique qui nous sont nécessaires pour mieux comprendre les risques liés au changement climatique d'origine humaine, cerner plus précisément les conséquences possibles de ce changement et envisager d'éventuelles stratégies d'adaptation et d'atténuation.

→ Une adaptation énergétique nécessaire mais coûteuse et complexe

Le changement climatique pourrait vraisemblablement avoir un impact sur de nombreux aspects de nos sociétés : la santé, les milieux naturels, le tourisme, l'énergie, l'agriculture, le bâtiment,... (voir carte des territoires sensibles aux enjeux du changement climatique ci-contre)

Bien que l'État, fortement encouragé par les directives européennes, ait avancé sur ces aspects au niveau législatif (**Grenelle de l'environnement – voir tableau en fin de document, Stratégie nationale de développement durable,...**) les changements à apporter sont tels que les collectivités locales commencent seulement à s'engager.

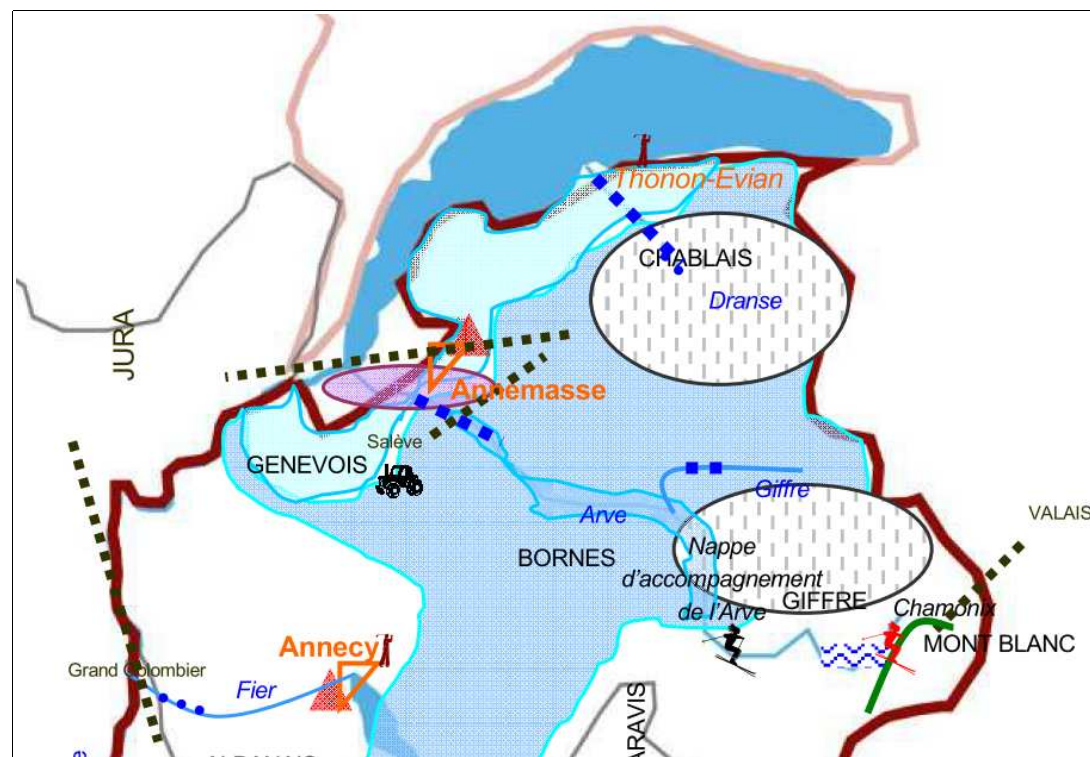
Le « **Plan Climat Territorial** » est un des outils local pour agir. Néanmoins ces plans peinent à se mettre en place, ou à défaut à trouver les financements nécessaires pour atteindre leurs objectifs. Le territoire est concerné par le **Plan Climat Départemental** (Haute-Savoie), en cours de définition.

L'action de tous est indispensable pour faire face à ce problème, dans les domaines du bâtiment, des transports, des consommations énergétiques, etc. **Le coût de l'énergie, et notamment du pétrole**, vient désormais accentuer la nécessité d'agir, ne serait ce que pour permettre aux ménages de faire des **économies d'énergie** (chauffage, déplacement domicile-travail, coût des produits manufacturés et de l'alimentation,...).

Dans ce contexte des initiatives de sensibilisation et d'information existent sur le territoire. On peut citer les actions d'un partenaire local des collectivités, l'association Prioriterre (Meythet) :

- Projet « **Famille à Energie Positive** » 2nd édition en prévision pour l'automne 2010 qui vise à atteindre les objectifs du Protocole de Kyoto dans son foyer.
- Projet « **Energy Ambassador** » qui propose un accompagnement des foyers en situation difficile par des travailleurs sociaux formés aux questions de précarité énergétique (lancement à l'automne 2009 avec la ville de Cluses comme partenaire)
- Permanence décentralisée du **Point Info-Conso-Eau-Energie** à Cluses tous les 15 jours en mairie qui enregistre de bonnes fréquentations

Les communes s'engagent également depuis peu sur la voie de la construction « **Haute Qualité Environnementale** » : la ville de Cluses a par exemple construit la Maison de la Petite Enfance selon cette norme.



Carte : « Les Territoires de la Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes du Nord les plus sensibles au regard des enjeux « changements climatiques » : approche synthétique

Source : DRE Rhône-Alpes / EDATER – État Initial de l'Environnement, juin 2008

→ La loi « Grenelle 1 » votée en Août 2009, rend désormais obligatoire la prise en compte de la consommation énergétique des bâtiments

Echéances fixées pour les bâtiments neufs :

Fin 2010	Les bâtiments publics et les bâtiments tertiaires, ainsi que les logements construits dans le cadre du plan national de rénovation urbaine présenteront une consommation d'énergie primaire inférieure à 50 kWh/m².an.
Fin 2012	Toutes les constructions neuves faisant l'objet d'une demande de permis de construire déposée à partir de la fin 2012 présenteront une consommation d'énergie primaire inférieure à 50 kWh/m².an.
Fin 2020	Toutes les constructions neuves dont le permis de construire sera déposé à partir de la fin 2020 seront à énergie positive

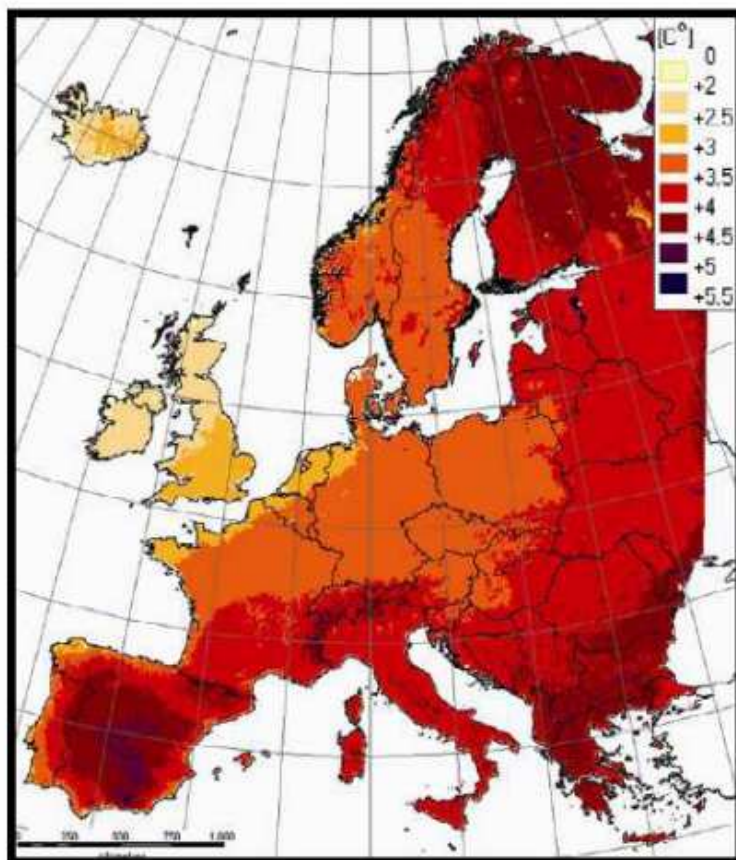
N.B: - Ce seuil de 50 kWh/m².an pourra être modulé en fonction des énergies employées (pour favoriser celles au bilan avantageux en termes d'émission de gaz à effet de serre), de la localisation, des caractéristiques et de l'usage des bâtiments.

- La réglementation fixera en outre un seuil de besoin maximal en énergie de chauffage des bâtiments.

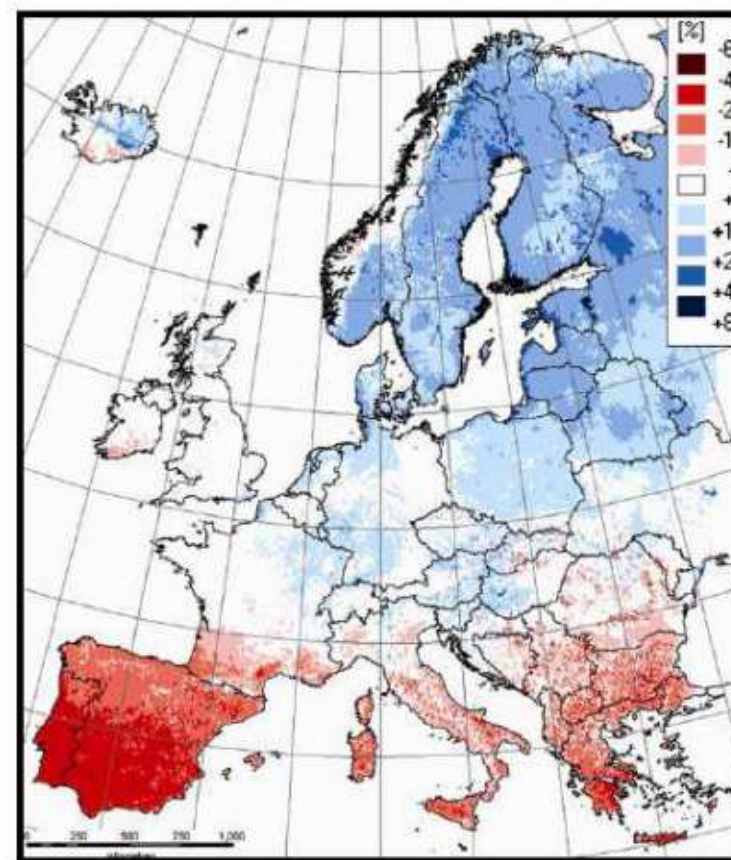
- Un bâtiment à énergie positive est un bâtiment dont la consommation d'énergie primaire est inférieure à la quantité d'énergie renouvelable produite dans ces bâtiments.

Echéances fixées pour les bâtiments existants :

	Audit	Engagement des rénovations	Objectifs
Bâtiments de l'Etat et de ses établissements publics	D'ici à 2010	D'ici à 2012	Réduction d'au moins 40% des consommations énergétiques et d'au moins 50 % les émissions de gaz à effet de serre de ces bâtiments d'ici 2020
Bâtiment des collectivités	D'ici à 2010	D'ici à 2012	Réduction d'au moins 40% des consommations énergétiques et d'au moins 50 % les émissions de gaz à effet de serre de ces bâtiments d'ici 2020
Logements sociaux	Pas de dates	En 2009 : rénovation de 40 000 logements sociaux En 2010 : rénovation de 60 000 logements sociaux Entre 2011 à 2020 : rénovation de 70 000 logements sociaux par an	800 000 logements sociaux dont la consommation d'énergie est supérieure à 230 kilowattheures d'énergie primaire par mètre carré et par an feront l'objet de travaux avant 2020 afin de ramener leur consommation annuelle à des valeurs inférieures à 150 kilowattheures d'énergie primaire par mètre carré.
Résidentiel et tertiaire	Pas de dates	Pas de dates	Pas d'objectifs



Carte 1 : Evolution de la température annuelle moyenne d'ici la fin du siècle



Carte 2 : Evolution des précipitations annuelles moyennes d'ici la fin du siècle

Source : Livre vert présenté par la Commission au Conseil, au Parlement européen, Comité économique et social européen et au Comité des Régions – Adaptation au changement climatique en Europe les possibilités d'action de l'Union européenne [SEC(2007) 849] / COM/2007/0354final, le 29 juin 2007

Cartes établies sur la base du scénario A2 du GIEC, projection établie pour la période 2071-2100 par rapport à la période de référence 1961-1990

SYNTHESE / PRE-DIAGNOSTIC

Thème 1 - Ressources environnementales et patrimoine local

ATOUTS	FAIBLESSES
- Beaucoup d'espaces forestiers et ruraux (¾ du territoire) : paysage, biodiversité. - Un territoire aux portes de grands espaces naturels remarquables, liés aux milieux montagnards (nombreux sites remarquables). - Une variété d'espèces animales et végétales, dont certaines sont rares et protégées (symbole du gypaète) - De nombreux espaces verts et naturels, atouts pour le cadre de vie et les loisirs de proximité - L'Arve : corridor naturel majeur, porteur de biodiversité, et ressource stratégique - Une ressource en eau relativement abondante et de bonne qualité, mieux protégée et valorisée depuis 10 ans - Une gestion efficace de l'assainissement via le SIVOM dans la vallée - Une gestion commune pour le traitement des déchets via le SIVOM et des équipements de récents et performants - Mise en place de la collecte sélective en 2003 et campagnes de sensibilisation et d'incitation - Des risques naturels et technologiques bien identifiés sur la commune	- Des espaces fortement urbanisés et artificialisés en fond de vallée : pressions et régression continue les milieux naturels - Pas ou peu d'actions de protections spécifiques au niveau local pour les milieux naturels - Une impression de manque d'espaces verts au cœur des espaces les plus urbanisés - Des points de captage d'alimentation en eau potable à mieux protéger - La pollution de l'Arve (métaux notamment) : une prise en compte à poursuivre - Peu de grands monuments historiques (patrimoine local et paysager) - Une croissance de la production d'ordures ménagères sur le territoire et un niveau de valorisation (tri) faible malgré une évolution positive - Encore trop de mélanges déchets d'entreprises / déchets ménagers lors de la collecte - Un retard sur la mise en place des Plans communaux de sauvegarde (gestion des risques) - Un problème d'émissions de particules trop importantes - Absence de données locales sur la qualité de l'air et les émissions de gaz à effets de serre - Des aménagements et des équipements qui empêchent les déplacements de la faune (autoroute, routes, voies ferrées).
OPPORTUNITES	MENACES
- Une identification des corridors biologiques réalisée en 2009 pour la Région (à développer et prendre en compte au niveau local) - Des projets de protection des espaces au niveau local (Thyez, Cluses,...) - La Nature « ordinaire », un support de sensibilisation et de valorisation de l'environnement au niveau local : développer la prise en compte par l'urbanisme, les mesures de classement, les supports pédagogiques,... - Le PSADER (Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural) : un outil de valorisation et de développement pour les milieux ruraux et forestiers - Le futur SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) Arve : une gestion concertée et efficace de l'ensemble du bassin versant. - Une collecte sélective des déchets à optimiser pour plus de résultats - L'intercommunalité : un moyen de mutualiser l'action pour les milieux et les ressources environnementales, et de rendre plus efficace leur gestion ? - Le Grenelle de l'environnement : des mesures législatives pour économiser l'énergie et prendre en compte le climat - Assez peu d'espaces agricoles (élevages, maraîchage) : maintien des paysages ouverts ?	- La progression des espaces urbanisés / anthropisés pèsent sur les milieux et la biodiversité, notamment dans la vallée. - La ressource en eau (rivières, nappes, zones humides) est abondante mais sensible à l'occupation et aux activités humaines (pollutions de l'Arve) - Les espèces végétales envahissantes colonisent fortement certains espaces - Quelques risques technologiques et naturels existent et sont à bien prendre en compte (aménagements, gestion, information,...) - La vallée de l'Arve : une zone à enjeux régionale pour la qualité de l'air - Des émissions de GES toujours plus important sur la Région - Des incertitudes sur l'évolution du climat au niveau régional et des mesures coûteuses pour agir